Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 Dhoulkaada 1447
24 Avril 2026

N° 48

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1148**
Autres sociétés **1151**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1151**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1155**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1165**
Homologation de résolutions **1165**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1166**
Avis aux créanciers **1172**
Convocations
Sociétés anonymes **1173**
Autres sociétés **1178**
Divers
Avis au public **1178**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la TUNISO-EMIRATIE SICAV **1180**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

N°204/2026

Date 20/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale Oasis de l'Espoir

Forme juridique de la société : Régionale

Activité : Traitement et recyclage des déchets de lavage du phosphate - Gouvernorat de Gafsa

Durée : 99 ans

Siège Social : 16, rue Musc El-Layl, Nuzhat Sultan, Borj Cedria 2084 - Tunis

Capital souscrit : 10 000 DT

Nombre de Parts Sociales : 100 parts

Valeur Nominale de la Part : 100 DT

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole (BNA) Agence Metlaoui

Période de souscription : Du 11/05/2026 au 13/05/2026

Date de dépôt du projet de statuts types : 21/02/2026

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Assemblée Générale Constitutive : Sur convocation via la plateforme nationale

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme alahlia.tn Selon le texte d'appel.

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

El Hadj Mabrouk Khaled : Délégation Gafsa sud, Gouvernorat Gafsa, Adresse Douala, Gafsa

Ghozalane Mouna : Délégation Métlaoui, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Saada ouest.

2026R01235SODB1

Avis au public

Date : 22/04/2026

Référence : 2026/458

Dénomination sociale de la société Communautaire : Société Communautaire régionale Al-Morjane

Type de société : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 005,00 dinars

Adresse du siège social : Boumouss, Majaz El Bab

Objet social : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 16/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 15

Valeur nominale de la part : 667,00 dinars

Institution bancaire (agence) : Banque Tunisienne de Solidarité - Béja

Période de souscription : Du 29/04/2026 au 13/05/2026

Avantages spécifiques mentionnés dans les statuts : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées et du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions de répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Talal Fodha : Délégation Majaz El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Al-Watia Al-Jdidi

Nourredine Arfeoui : Délégation Majaz El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Al-Jdidi

Issam Hammami : Délégation Majaz El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Al-Jdidi

Nada Chouari : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Oued Zarga

Ahmed Hanachi : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Oued Zarga.

2026R01249SODB1

Avis au public

Réf : 2026/461

Date : 22/04/2026

Dénomination sociale : La Société nationale régionale de solidarité agricole

Type : Régionale

Capital social souscriptible : 10000,00 TND

Siège social : Bir Mchergua

Objet : Grandes cultures et l'élevage des bétails

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 16/04/2026

Nombre de parts : 15

Valeur nominale des parts : 666,67 TND

Banque : Société Tunisienne de Bank - Agence ZAGHOUANE

Période de souscription : du 27/04/2026 au 02/05/2026

Avantages : Oui, conformément aux statuts

Approbation des conditions de participation et de vote : Oui

Approbation des règles de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu : selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

NOM ET PRENOM :

MARWA SAAD : DELEGATION BIR MCHERGUA, GOUVERNORAT ZAGHOUANE, ADRESSE : BIR MCHERGUA.

WAEL CHEBI : DELEGATION BIR MCHERGUA, GOUVERNORAT ZAGHOUANE, ADRESSE : BIR MCHERGUA.

MOHAMED BEN LTAIEF : DELEGATION BIR MCHERGUA, GOUVERNORAT ZAGHOUANE, ADRESSE : BIR MCHERGUA.

MOHIEDDINE LOUATI : DELEGATION BIR MCHERGUA, GOUVERNORAT ZAGHOUANE, ADRESSE : BIR MCHERGUA.

ATEF BEN ELHAJ ALI AZOUZ : DELEGATION BIR MCHERGUA, GOUVERNORAT ZAGHOUANE, ADRESSE : BIR MCHERGUA.

2026R01254SODB1

Avis au public

Réf : 178/2026

Date : 08/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale El Wafa

Catégorie : locale

Capital social souscriptible : 5000,000 DTN

Adresse du siège social : Cité El hajara

Objet social : Fabrication de plastique

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 14/02/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 50

Valeur nominale de chaque part : 100DTN

Etablissement bancaire (Agence régionale d'établissement bancaire) : Attijari Banque - Kairouan Médina

Période de souscription : Du 20/04/2026 au 27/04/2026

Avantages prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Beyrem BEN MOHAMED : Délégation Hbira, Gouvernorat Mahdia, Adresse Cité El Hajara

Wafa HAJRI : Délégation Hbira, Gouvernorat Mahdia, Adresse Cité El Hajara

Amel BEN MOHAMED : Délégation Hbira, Gouvernorat Mahdia, Adresse Regaiga.

2026R01256SODB1

Avis au public

Référence : 2026/511

Date : 23/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Al-Hassad Agricole

Type de société : Locale

Capital social : 5000,00 dinars

Adresse : Rue de l'Environnement, Gaâfour

Activité : Production et transformation agricole

Durée : 25 ans

Dépôt des statuts : 17/04/2026

Parts : 10 parts

Valeur par part : 500,00 dinars

Banque : Banque Nationale Agricole - Gaâfour

Souscription : 27/04/2026 au 07/06/2026.

Conditions :

- Avantage accordés : Oui

- Participation et droit de vote : Oui

- Répartition des excédents : Oui

Assemblée générale :

Convocation via la plateforme

Lieu selon le texte de convocation

Liste des fondateurs :

Nom :

Najib Trabelsi : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse Cité el nozha

Amel Oueslati : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse Cité el nozha.

2026R01259SODB1

Avis au public

Réf : 271/2026

Date : 10/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Alzaad agricole

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Faidh Sidi Bouzid Est

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 19/03/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 15/04/2026 au 03/05/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Chawki Kaddechi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Faidh, Sidi Bouzid

Warda Kaddechi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Faidh, Sidi Bouzid

Rebh Zarkini : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Faidh, Sidi Bouzid.

2026X00584SODB1

Avis au public

Réf : 164/2026

Date : 13/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Alitimed Agricole

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Garet Hadid Sidi Bouzid Est

Objet de l'activité de la société : projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 11/02/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 15/04/2026 au 05/05/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Firas Hammadi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Garet Hadid, Sidi Bouzid

Najet Zinoubi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Dhraa Garet Hadid, Sidi Bouzid

Souhir Hamdi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité frayjia, Sidi Bouzid.

2026X00585SODB1

Avis au public

Réf : 378/2026

Date : 10/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Alwoujoud

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Rmilia Souk Jedid Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 08/04/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 13/04/2026 au 01/05/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ragheb Saidi : Délégation Souk Jedid, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Bir Badra Souk Jedid, Sidi Bouzid

Malika Marzougui : Délégation Souk Jedid, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Bir Badra Souk Jedid, Sidi Bouzid

Jannet Saidi : Délégation Souk Jedid, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Bir Badra Souk Jedid, Sidi Bouzid.

2026X00586SODB1

Avis au public

Réf : 297 /2026

Date : 02/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Alfakher

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Gamouda Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 30/03/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 50 parts

Valeur nominale des parts : 100 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 05/04/2026 au 20/04/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Naïla Guedri : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Touila, Sidi Bouzid

Samir Nasri : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Oum Ladham 01, Sidi Bouzid

Mohamed Nasri : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Oum Ladham 02, Sidi Bouzid.

2026X00587SODB1

Avis au public

Réf : 300/2026

Date : 16/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale al Rayen

Catégorie : locale

Capital social : 5.000 dinars

Siège social : Rue Ahmed Samadhi, Béja

Objet social : Projet agricole intégré

Durée : 99 ans

Date de dépôt des statuts : 30/03/2026

Nombre de parts : 50

Valeur nominale : 100 dinars

Banque : Banque tuniso-koweitienne, Béja

Période de souscription : 20/04/2026 au 04/05/2026

Avantages : Oui

Conditions de vote : Oui

Répartition des excédents : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforrne

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Conformément au texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom :

Ahmed Arfaoui : Délégation Béja sud, Gouvernorat Béja, Adresse Rue Ahmed samadhi

Zina karrin : Délégation Béja sud, Gouvernorat Béja, Adresse Cité Essaha, Béja 10

Mohamed Maghraoui : Délégation Béja sud, Gouvernorat Béja, Adresse Rue Hatem Tai

Amani oueslati : Délégation Béja sud, Gouvernorat Béja, Adresse Rue Hatem Tai.

2026401389SODB1

AVIS AU PUBLIC

N° : 2026/77ع

Date : 29/02/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : Société communautaire régionale "la Forêt Loisir"

Forme juridique : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000,000 dinars

Adresse du siège social : Rue café Soltana Argoub Zaater Medjaz EL Beb Béja

Objet de l'activité de la société : Société tourisme et loisir

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 25/12/2025

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,000 dinars

Etablissement bancaire (agence régionale) : BNA - Agence Medjez El Beb

Période de souscription : Du 15/06/2026 au 31/07/2026

Avantages spécifiques tels que prévus dans les statuts types : Oui

Accord sur les conditions d'acceptation des souscripteurs et l'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Suivant texte de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Nadia Nefzi : Délégation Medjaz El Beb, Gouvernorat Béja, Adresse Sidi Rais El Aargoub Medjez El Beb Béja

Faiza Hammami : Délégation Medjaz El Beb, Gouvernorat Béja, Adresse Route du Kef Medjez El Beb Béja

Asma Sliti : Délégation Medjaz El Beb, Gouvernorat Béja, Adresse Argoub Zaater Medjaz El Beb Béja.

2026401407SODB1

Autres sociétés

CONSTITUTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

Nom : KEFIA

Prénom : ATEF

N° CIN : 00987551

Siège social : Avenue Alandalos immeuble Denguir 1100 Zaghouan

Activité principale : Agent d'assurance

Identifiant unique : 1511727K

N° de registre de commerce : A061 0192018

Date début de l'activité : 01/04/2017.

2026R01257SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

COTUB

SA au capital de 14 625 000 Dinars

Siège Social : Route de Tunis Km 0.5 SFAX

Registre de commerce N° : 0003755C

MF : 0003755C/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 12 Décembre 2025, enregistré à la recette des finances de

Gremda Sfax le 09 Janvier 2026 sous le N°26800098 (Quittance N° M003897), il a été décidé de :

1. Transfert du siège social de la société de la Route de Tunis Km 0.5 Sfax à Route de Gabès Km 0.5 Sfax,

2. Mettre à jour les Statuts,

3. Pouvoir pour formalités.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis un exemplaire de procès-verbal sus indiqué le 22/04/2026.

2026R01237SANB2

NOTICE

AUGMENTATION DE CAPITAL

LABORATOIRES PHARMAFEN

SA au capital de 17 864 000 Dinars

Route de Tunis km 22 Ghraba Sfax

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 1695029G

*La société a pour objet : la fabrication de produits pharmaceutiques, para-pharmaceutiques et de compléments alimentaires.

*La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre national des entreprises.

*Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

*Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, généraux ou spéciaux ordinaires ou extraordinaires.

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

*Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 10 avril 2026, il a été décidé d'augmenter le capital de 17 864 000 dinars à 19 558 000 dinars et ce par la création de 169 400 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 1 694 000 dinars à souscrire par l'incorporation du compte courant de dix actionnaires.

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription de quelques actionnaires est supprimé suivant des différents pourcentages au profit des autres actionnaires.

*Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

Le dépôt du projet de l'augmentation a été effectué au registre national des entreprises le 20 avril 2026, numéro de l'attestation : 202632766 et le numéro du dépôt : 14190.

2026X00580SANB2

CLOTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE LAMIPLAST

SA au capital de 750 000 Dinars

Cité Ennasr - Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 0007761 S

Au terme du PV de l'AGE tenue le 18 Mars 2026, enregistré à la recette des finances rue de la République à Sidi Bouzid le 03 avril 2026 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 13 avril 2026 sous le N°202636363, les actionnaires ont décidé la clôture des travaux de liquidation de la société.

2026X00582SANB2

NOTICE

Augmentation de Capital

(Article 301 du Code des Sociétés Commerciales)

KNAUF PLATRES

Société Anonyme

Capital Social : 16.200.000 Dinars

Siège Social : Immeuble 216, Rue Socrate, 2ème étage, le Kram - Kheireddine 2060

Identifiant Unique : 0005905G

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2026, les actionnaires de la Société «Knauf Plâtres SA» ont décidé d'augmenter le Capital Social de la somme de seize millions (16.000.000) de Dinars, pour le porter de deux cent mille (200.000) Dinars à seize millions deux cent mille (16.200.000) Dinars par la création d'un million six cent mille (1.600.000) actions nouvelles de dix (10) chacune.

1. Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT avec la possibilité d'une clôture anticipée de la souscription.

2. Le un million six cent mille (1.600.000) actions nouvelles ont une valeur nominale de dix (10) chacune.

3. Dépôt préalable : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2026 a été déposé au Registre National des Entreprises dont une Attestation délivrée en date du 16/04/2026 sous le n°20262517 4 et dépôt n°14191.

4. Banque dépositaire des fonds Banque Internationale Arabe de Tunisie (Agence Mghira), compte indisponible numéro TN5908047020023200181954.

2026401369SANB2

SOCIETE MEDILSYS S.A

SA AU CAPITAL DE 554040 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE CERCLE DES BUREAUX BUREAU B 1-1-2 CENTRE URBAIN NORD 1082 TUNIS

IU : 1432551M/A/M/000

CNSS : 574463-29

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25

Décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia Tunis le 27/01/2026 sous le n°26501030 Quittance n°M15992, les actionnaires ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer M. Anis GHORBEL en qualité de liquidateur de la société et de lui conférer tous les pouvoirs pour accomplir et liquider.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 11/02/2026 et dont l'annonce est parue au BORNE n°93 du 14/04/2026 sous le n°202637369.

2026401385SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

TUNISTORIC

Société anonyme au capital de 7.610.420 dnt

Siège social : RDC N°2, Résidence El Morjène, avenue Taher Sfar - El Menzah 9A, 1013 Tunis

Identifiant Unique : 1800584Y

Montant de l'augmentation du capital social : 4.000.000 DNT par apport en numéraire.

Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 février 2026 a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 avril 2026 sous le numéro : 14194.

Nombre d'actions à souscrire : 266.672 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Nombre de certificats d'investissements à souscrire : 133.328 certificats à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Valeur nominale des actions et certificats d'investissement à émettre : 10 DNT chacun.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les titulaires de certificats de droit de vote peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Les fonds seront versés auprès de la BIAT.

Délai de souscription : Six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2026401386SANB2

Nomination du Président du Conseil et du directeur Général et leurs pouvoirs

La Compagnie Internationale de Leasing

Au capital de 35 millions de Dinars

Siège social au n°16 Avenue Jean Jaurès Tunis

I.U : N°381878S

N° CNSS : 220762-87

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration en date du 16/04/2026 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 17/04/2026 sous le n° 26801925 Quittance n°M030213 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises Tunis le 21/04/2026 Quittance n°2026P81201351.

Il a été décidé ce qui suit :

Nomination de Monsieur Mohamed Brigui en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Nomination de Monsieur Salah Souki en qualité du Directeur Général de la société pour une durée qui s'étend jusqu'à la date de la réunion de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 avec les pouvoirs les plus étendus.

2026401409SANB2

Nomination d'administrateurs et du commissaire aux comptes

La Compagnie Internationale de Leasing

Au capital de 35 millions de Dinars

Siège social au n°16 Avenue Jean Jaurès Tunis

N° CNSS : 220762-87

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/04/2026

Enregistré à la recette des finances rue Ghandi, Tunis le 17/04/2026 sous le n°26801926 Quittance n°M030214, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises Tunis le 21/04/2026 Quittance n°2026P81201351.

Il a été décidé ce qui suit :

Nomination entant qu'administrateurs pour un mandat de trois ans, prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2028 les membres suivants :

- Mohamed Brigui
- Tunisian Travel Service
- Héla Brigui Hamida
- Salma Bouaziz
- Sofiene Haj Taieb
- Kilani Ziadi
- Eymen Errais
- Kamel Louhaichi

Nomination du cabinet «Universel Auditing» en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des comptes individuels et consolidés de la société pour un mandat de trois ans, prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2028.

2026401417SANB2

Notice d'information pour augmentation de capital

ADVANS PHARMA SA

Société Anonyme

Siège social : 2, rue de l'énergie - Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 1384205/A/A/M/000

Capital Social : 6 588 000 Dinars

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04/03/2026 enregistré à la recette des finances Charguia le 16/04/2026 sous le n°26804721 quittance n°M053134 dont le dossier est déposé au RNE le 23/04/2026 sous le n° de quittance 2026P89115960, les actionnaires ont décidé la continuité d'exploitation de la société et l'approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire ainsi qu'une augmentation de capital pour le porter de 6 588 000 Dinars à 6 800 000 Dinars par apport en numéraire avec modification corrélative des statuts.

2026401420SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

ACIER MECANIQUE TUNISIE SARL

Identifiant unique : 0894688P

Siège social : ZONE PORTUAIRE DE RADES 2040 BEN AROUS

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28/10/2025, enregistré à la Recette des Finances Place de la République - Radés le 29/10/2025 sous le numéro 25703507, reçu n°M072206, et déposé au Registre National des Entreprises, sous quittance de paiement n°202SP79167584, en date du 25/12/2025 est décidé ce qui suit :

1. Le changement de la dénomination sociale de ACIER MECANIQUE TUNISIE à ADVANCED MACHINING TOOLS ;

2. Le transfert du siège social de la Zone Portuaire de Radés 2040 - Ben Arous à ZI Meghira A11 Fouchana Ben Arous 2082;

3. Les pouvoirs pour formalités.

2026R01227SRLB2

ADVANCED MACHINING TOOLS SARL

Identifiant unique : 0894688P

Siège social : ZI EL MGHIRA A 11 FOUCHANA BEN AROUS 2082

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29/10/2025, enregistré à la Recette des Finances Fouchana le 29/10/2025 sous le numéro 25704966, reçu n°M06297, et déposé au Registre National des Entreprises, sous quittance de paiement n°2026P11202500, en date du 14/01/2025 est décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers de l'année 2024

2. Les pouvoirs pour formalités.

2026R01228SRLB2

ADVANCED MACHINING TOOLS SARL

Identifiant unique : 0894688P

Siège social : ZI EL MGHIRA A 11 FOUCHANA BEN AROUS 2082

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29/10/2025, enregistré à la Recette des Finances Fouchana le 29/10/2025 sous le numéro 25704966, reçu n°M06297, déposé au Registre National des Entreprises, sous quittance de paiement n°2025P79299797, en date du 25/12/2025, est décidé ce qui suit :

1. Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes la société FINENGY EXPERTISE TUNISIE pour un mandat de trois ans, exercices 2025, 2026 et 2027 ;

2. Les pouvoirs pour formalités.

2026R01229SRLB2

ADVANCED MACHINING TOOLS SARL

Identifiant unique : 0894688P

Siège social : ZI EL MGHIRA A 11 FOUCHANA BEN AROUS 2082

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28/10/2025, enregistré à la Recette des Finances Place de la République - Radés le 28/11/2025 sous le numéro 25703947, reçu n°M077562, et déposé au Registre National des Entreprises, sous quittance de paiement n°2025P83962891, en date du 25/12/2025, il est décidé ce qui suit :

1. Le transfert d'un établissement secondaire de Z.I Meghira A11 Fouchana Ben Arous 2082; à la Zone Portuaire de Radés 2040 - Ben Arous

2. Les pouvoirs pour formalités.

2026R01230SRLB2

Dissolution de la Société et nomination d'un liquidateur

North Africa Solutions Center

SARL au Capital de 30.000 Dinars

Siège Social : Rue de l'OR, Lot 2, 2036 La Soukra - Tunis

IU : 1705241R

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 Avril 2026 enregistré à la Recette des Finances à l'Ariana le 10 Avril 2026 sous le N°26502924, Quittance n°M041814 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 17 Avril 2026, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Zouheir Bellachheb en qualité de liquidateur de la société. Tous les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances au liquidateur demeurant à : Immeuble Nesma B 11,62 bis, Avenue de l'UMA- La soukra - 2036 Ariana et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026401371SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Partage d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/01/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba le 28/01/2026 sous le n°26100652 quittance n°M012733, le partage de la succession du défunt Said ben Salah ben Youssef titulaire de matricule fiscal n°21193/R et inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°21193/R a été conclu entre les héritiers qui sont Salah ben Youssef titulaire de la CIN *****078, Saber Ben Youssef titulaire de la CIN *****121, Saib Ben Youssef titulaire de la CIN *****875, Amal Ben Youssef titulaire de la CIN *****643 Ahlem ben Youssef titulaire de la CIN *****083, Asma Ben Youssef titulaire de la CIN *****080, Olfa Ben Youssef titulaire de la CIN*****604 et Ibtissem ben Youssef titulaire de la CIN*****584. En vertu de l'acte de partage de la totalité du fonds de commerce situé au 127 rue Habib Bourguiba Houmet souk Djerba, destiné à toutes les activités commerciales et exploité en tant librairie et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels est devenue la propriété de Saber Ben Youssef et Saib Ben Youssef à part égale.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Saib ben Said ben Youssef à son adresse sis à 127 rue Habib Bourguiba Houmet souk Djerba. Et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 17/04/2026 aux journaux Essabah et le Temps.

2026R01225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 05/03/2026 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 23/03/2026 sous le n°26202318, Mohamed Ridha ben Amor et Ahlem Ben Temesssek, ont cédé à Maroua Berabii la totalité du fonds de commerce connu sous le nom Jardin Alghazel exploité pour l'activité de Jardin d'enfant et Garderie scolaire dans le local sis au n°10 rue Ahmed Tlili Le Kram Est Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Rouahi Hassan à son étude sise au 242 Avenue Habib Bourguiba le Kram Tunis CIN 07017809 dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk 15/04/2026.

2026R01234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 08/04/2026, enregistré à la recette des finances de Médenine le 10/04/2026 reçu n°M0037476, enregistrement n°26202146, Mr slahedine yahyaoui, titulaire de la c.i.n n°06550477 vend et cède à Mr Ouael Elhadefi titulaire de la c.i.n n°13462419, la totalité du fonds de commerce consacrer comme salon de thé, sise au 11 rue rue sbah jarboua Médenine pour un prix total de dix mille dinars (10000.000D).

Les oppositions seront acceptées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître yahyaoui Mohamed à son bureau situé au 12 et 13 immeuble elfateh rond poind beni khedache Médenine dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Paru au Quotidien le 18/04/2026.

2026R01240FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat de don daté du 13/04/2026, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 14/04/2026, reçu n°M034469, n° d'enregistrement 26201881, Sami ben Mokhtar Bouiich titulaire de la CIN n° 06521750 du 11/10/2024 a donné à Mohamed Ben Abdallah Kaib, titulaire de la CIN n°06517020 du 20/05/2024 l'ensemble du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tataouine destiné au commerce du café et restauration.

Les oppositions doivent être déposées jusqu'à 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse du fonds. Paru au Quotidien le 18/04/2026.

2026R01241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 03 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 16 janvier 2026 sous le n°M005277, quittance n°26200240. Mme Fatma Bent Allela Ben Belgacem Belarbi a

vendu à Mme Afef Bent Mohamed Esgaier Lamhanet tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente des produits cosmétiques situé au 167 rue kasbah Tunis.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de maître Rafika Zenaidi, avocat demeurant au 91 boulevard 9 avril Tunis au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Chourouk» le 17 avril 2026.

2026R01242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Avril 2026 enregistré à la recette des finances de MIDOUN du 07/04/2026 sous le N°26201564 et quittance N° Mo35398.

Mr Monji ben Mohamed ben Amara Atig demeurant à Dkhila Béni khdeche a cédé à Mme Arij ben Lofti ben Said Jemii demeurante à Dkhila Béni khdeche un fonds de commerce sis à la Rue Farhat Hached MIDOUN JERBA.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 21/04/2026.

2026R01243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 02/04/2026, sous le numéro 26201691 reçu n° M030492, Mr Slim Taieb titulaire de CIN n°06607572 a vendu à Mr Houcine Ben Nasser Sghaier, titulaire de CIN n°06540865 la totalité du fonds de commerce consistant en un café avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue 18 Janvier route Cité El Mahrajane Tataouine.

Toutes les oppositions seront reçues au siège sus-indiqué dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 16/04/2026.

2026R01244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Midoun le 28/11/2025 sous le numéro 25205788 et reçu n°M116006, Monsieur Mohsen Ben Zekri, titulaire de CIN n°05768343, a vendu à Madame Hayet Bent Youssef Adouani, titulaire de la CIN n°13478755, la totalité du fonds de commerce consistant en une boucherie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Sedouikech, Djerba Midoun.

Les oppositions seront reçues au siège sus-indiqué dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 18/04/2026.

2026R01245FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation du fonds de commerce traité par maître Tarek Mansour et son assesseur notaire à Gafsa en date du 27 mars 2026 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 07 Avril 2026, quittance n°M019197, Madame Feyrouz Hmida a donné à son époux Hassen ben massoud la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente des vêtements prêts-à-porter situé à la rue mongi slim à Gafsa y compris tous les éléments matériels et moraux. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 21 avril 2026. Les oppositions seront acceptées entre les mains de monsieur Hasen ben massoud au domicile du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis de JORT.

2026R01246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 18/3/2026 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 13/5/2025 quittance N°M016073. Mr Triki Hamza et Mr insayri Aymen ont vendu à Mr Sahbani Kais le fonds de commerce sis à Résidence Tabarka Center N°46, 14 Rue d'Algérie.

Les appositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse de Bureau de Maître Chrigui Hanen 36 RUE HABIB BOURGUIBA TABARKA.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 21/04/2026.

2026R01247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 10/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 10/04/2026 sous N°26202332, Quittance N°M51694.

La Société «ECLAIRE DU SOIR» SARL (MF : 1366863D) enregistré au registre de commerce B01181872014, représentée légalement par ses gérants Mr Ahmed Oualhi titulaire de la CIN N°05472513 et Mr Sami Oualhi titulaire de la CIN N°00318825, a vendu et cédé à la société «CHOCO REVE» SARL (MF : 1973030Z) enregistré au registre de commerce B50125612026, représentée légalement par sa gérante Mme Fadoua Ben Hammouda titulaire de la CIN N°15023612, la totalité du fonds de commerce du local destiné à l'industrie et la vente de produit pâtisserie, avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Rue Rachid, Sidi Daoued 2060 précisément le rez-de-chaussée.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans les délais de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître LANDOLSI SOFIENE, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de MADRID 1er EATGE.

Le présent avis est paru au Journal AL CHOUROUK daté du 21/04/2026 sous le n° IP126/716 ainsi qu'au Journal le Quotidien daté du 21/04/2026 sous le n° IP126/716.

2026R01250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 06/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette le 06/04/2026 sous N°26202737, Quittance N°M038604.

La Société «ECLAIRE DU SOIR» SARL (MF-1366863D) enregistré au registre de commerce B01181872014, représentée légalement par ses gérants Mr Ahmed Oualhi titulaire de la CIN N°05472513 et Mr Sami Oualhi titulaire de la CIN N°00318825, a vendu et cédé à la société «CHOCO REVE» SARL (MF-1973030Z) enregistré au registre de commerce B50125612026, représentée légalement par sa gérante Mme Fadoua Ben Hammouda titulaire de la CIN N°15023612, la totalité du fonds de commerce du local destiné à l'industrie et la vente de produit pâtisserie, avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à 204 Avenue Habib Bourguiba 2015 Le Kram Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans les délais de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître LANDOLSI SOFIENE, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de MADRID 1er EATGE.

Le présent avis est paru au Journal ACHOUROUK daté du 21/04/2026 sous le n°IP1261713 ainsi qu'au Journal le Quotidien daté du 21/04/2026 sous le n°IP126/713.

2026R01251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 16/03/2026 enregistré à la recette des finances avenue de France Nabeul le 18/03/2026, sous le n°26201173 quittance n°M022174, Mr Habib waeili a vendu à la société BFD SRL (en constitution) représentée par son gérant Mr Jalel Douzi, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à rue El Lathikia, Nabeul, destiné à l'activité de café catégorie 1, connu sous l'enseigne «Dar Habiba» M. fiscal n°0515074E

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a faite l'objet d'une publication au journal «Al-Chourouk» du Mardi 31/03/2026.

2026R01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 06/10/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 16/10/2025, sous le n°25206149 quittance n°M145771.

La société «MECANIQUE MODERNE PLUS» siège social avenue Faisal Ibn Abdalaziz Bir bouragba a vendu à la société «MECANIQUE MODERNE», siège social 6 rue nouak chatt Nabeul la totalité du fonds de commerce de vente de pièce de recharge Auto, exploité dans le local situé à l'avenue Faycel Ben Abd Aziz, Bir Bouragba - Hamamet, Nabeul.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du jeudi 16/04/2026.

2026R01253FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par les notaires maître Ben soltana leila et maître Ajili hayet le 21/04/2026 enregistré à la recette des finances de ezzahra le 22 /04/2026 sous N°M024988, le donateur mohamed attef mourali titulaire de la carte d'identité n°09605381 délivrée le 12/01/2016 a fait donation tout le fonds de commerce du local commercial alyssa coffee CMH, son registre de commerce n°12810381 cité à LA MARSA à SA MAMAN raoudha zarouk titulaire de la carte d'identité n°00752947 délivrée le 21/05/2024. Les oppositions seront reçues auprès du donateur du 24/6/2026 à l'adresse citée dessus.

Cette donation a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2026R01255FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un écrit réalisé par le professeur tawfik alnaji, notaire public à Mahdia, fait le 14/04/2025 et enregistré à la recette des finances, sous le n°M024386.

Monsieur Ezzeddine Majdoub a fait un don à monsieur Ali Majdoub, la totalité d'un fonds de commerce consistant en une boulangerie associée à la fabrication de pâtisseries qui a été nommée le 12/02/2019, située à Zorda sidi Alwan, avec tous ses éléments corporels et incorporels, dont l'unique identifiant est le numéro 0267696X.

Cette annone a été publiée dans le bureau du journal Achourouk à Mahdia le 15/04/2026.

2026S00530FCCC2

Résiliation d'un acte de Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de résiliation d'un acte de don d'un fonds de commerce en date du 26/03/2026, rédigé par les notaires de Sousse le Maître Imen BOUALI et le Maître Imen HADAJI, enregistré le 20/04/2026 à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous Quittance n°M019616, concernant le don fait par Mr Ramzi Ben Hassine Ben Salem JRIJI titulaire de la CIN n°05553321 au profit de son frère : Mr

Salem Ben Hassine Ben Salem JRIJI, titulaire de la CIN n°02989858, de la totalité du fonds de commerce du local destiné boulangerie dénommé «Boulangerie la République» (MF : 1134604X) sise à l'entrée de Thrayet - Avenue El Bassatine 4041 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Objet du contrat de don en date du 22/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse le 28/11/2022 sous Quittance n°M037412.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 22/4/2026.

2026S00534FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 26/03/2026, rédigé par les notaires de Sousse le Maître Imen BOUALI et le Maître Imen HADAJI enregistré le 20/04/2026 à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous Quittance n°M019618, Mr Ramzi Ben Hassine Ben Salem JRIJI, titulaire de la CIN n°05553321 a cédé en tant que don à Mr Mohamed Ben Hamouda Ben Abbes KHALAF titulaire de la CIN n°05998627, la totalité du fonds de commerce du local destiné boulangerie dénommé «Boulangerie la République» (M.F : 1134604X) sise à l'entrée de Thrayet - Avenue El Bassatine 4041 Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 22/4/2026.

2026S00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17-03-2026, enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 Sousse; le 18-03-2026 sous le numéro 26200565 ; quittance n°MO23832, Madame Olfa Ben Nejma titulaire de la CIN n°06862027 demeurant à Monastir cité R6 a vendu à Mr Anis Ben Neji Marzouki titulaire de la CIN n°11865659 demeurant à Sbikhaa Kairouan, la totalité du fonds de commerce nommé «El Khomsa» exploité au local commercial situé à l'immeuble zine el Abidine bou-khzar Sousse.

Les oppositions seront acceptées entre Les mains de Madame Olfa Ben Nejma demeurant à Monastir cité R6 dans les délais légaux.

Un extrait de cette vente est publié au quotidien Echourouk du 17/04/2026.

2026S00536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte sous seing privé du 01 Avril 2026 enregistré à la recette des Finances Rue Farhat Hached Sousse sous le numéro 26201561, Monsieur Khmaies Saoudi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07764744 délivrée à Tunis le 28/03/2025 a cédé à Monsieur Hassen Ben Hassouna Saoudi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07831852 délivrée à Tunis le 19/03/2026, toute la totalité du fonds de commerce consistant d'un local préparé pour l'activité Fast-food situé numéro 06 Rue 02 Mars 1934 Corniche Sousse.

Toutes oppositions éventuelle doivent être présentées dans les vingt jours, à l'adresse de l'acheteur situé 06 Rue 02 Mars 1934 Corniche Sousse suivant l'insertion de cet article au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal "El Chourouk" le 23/4/2026.

2026S00538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/04/2026 et enregistré à la recette des finances Moknine en date du 13/04/2026, Quittance N°31869 et N° d'enregistrement 26200805, Zouhaier Ben Mohamed Lahdheri demeurant à la région Hashassia Zone Urbaine de Moknine a vendu à Fadhel Ben Abd Errazak Ezzayeti demeurant à l'avenue Rass Eloued Moknine, le fonds commercial spécialisé dans une activité commerciale diversifié principalement dans la vente d'appareils électroménagers et de tous les articles de cuisine situé à l'avenue farhat hached à Moknine. Les oppositions doivent être présentées chez Zouhaier Ben Mohamed Lahdheri à son domicile région Hashassia Zone Urbaine de Moknine, au plus tard vingt jours.

La publication de vente du fonds commercial a été déclarée au journal Achourouk en date du 23/4/2026.

2026S00540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 20/04/2026, enregistré à la recette des finances de Victor Hugo Sousse le 21/04/2026 enregistrement N°M024631, quittance N°26201823, Monsieur Abdallah Ben Ali Haj Brahim, titulaire de la CIN N°02956132, demeurant à Cité Minjil Chott Miriam Sousse, a cédé à Monsieur Yassine Ben Ridha Ben Haj Ahmed, titulaire de la CIN N° 12901079, demeurant à Sahloul 3, Immeuble Helya 5, Sousse, la totalité du fonds de commerce de vente de produits alimentaires en détail, matricule fiscal n°0298468G, exploité au local sis au Boulevard Khlifa Karoui Sahloul 3, Sousse. Les oppositions se feront dans les délais légaux de vingt jours et au nom de l'acquéreur à l'adresse de l'avocat rédacteur du contrat Maître Asyl Boumiza sis à rue 22 janvier 1952 Sousse à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien sous le n°7695 et au journal Chourouk sous le N°12627 le 23/4/2026.

2026S00543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

A la suite d'un contrat de vente d'un bien commercial en date du 8/4/2026 destiné à la vente du tabac et des journaux enregistré à la recette des Finances de Mahdia écrit par Maître MOUEZ EL OUNI sous le n°M033095 le 21/04/2026 sis à la Rue TAHER SFAR HIBOUN MAHDIA gérée par Mrs MOUNIR BEN ABDALLAH BEN MHADEB KHAZIL titulaire CIN n°08693565 à Mrs ABED EL KHADER BEN AHMED EL TWAHIRI titulaire CIN N°05101946.

La totalité de fonds de commerce Kiosque vendant du tabac et des journaux situé à bechir sfar hiboun Mahdia sous le n°951135/f.

Les oppositions peuvent être effectuées entre les mains du vendeur à l'adresse de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/4/2026.

2026S00544FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/02/2026 enregistré à la recette des Finances de Sahline le 06/03/2026 quittance n°MO10438, Monsieur Mohamed Ridha El Aabed a vendu à Madame Abir Chabbi la totalité de l'un quart de fonds de commerce concernant «Café Flamant Rose» sis à complexe résidentiel et commercial «El Mandra» local n°53 et n°54 Avenue Farhat Hached Sahline.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteuse au domicile élu «cabinet de Maître Makram Mensi, Immeuble Abbes 2 Avenue Achouhadaa Monastir» dans un délai de 20 jours de cet avis. Cette annonce est faite le 21/04/2026 au journal «Assourouk».

2026S00545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/02/2026 enregistré à la recette des Finances de Sahline le 05/03/2026 quittance n°MO10174, Madame Jihen Seyhi a vendu à Madame Abir Chabbi la totalité de la moitié de fonds de commerce concernant «Café Flamant Rose» sis à complexe résidentiel et commercial «El Mandra» local n°53 et n°54 Avenue Farhat Hached Sahline.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteuse au domicile élu «cabinet de Maître Makram Mensi, Immeuble Abbes 2 Avenue Achouhadaa Monastir» dans un délai de 20 jours de cet avis. Cette annonce est faite le 21/04/2026 au journal «Achourouk».

2026S00546FCCC2

Contrat de gérance libre

Par contrat de gérance libre écrit en date du 1er mars 2025 et enregistré le 6 mars 2025 auprès du service des impôts de Gremda, Sfax, sous le numéro 25300728, Quittance n°M026579. Mansour Magdiche, titulaire de la carte nationale d'identité n°01143676, demeurant au 7, rue de Khalil, Ain Sfax, cède par les présentes à la société Mansour Magdiche Distribution de carburants, dont le siège social est situé à la Route de Gremda Km 3,5 Sfax, le droit d'exploiter l'ensemble des actifs commerciaux d'une station-service kiosque et de services y afférents. Les objections peuvent être adressées à M. Kais Magdiche, à son bureau situé au 12, rue Salem Harzallah, 3000 Sfax, dans un délai de vingt jours à compter de la date du présent avis Publié au Journal officiel de la République tunisienne Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens, Assabeh et le Temps le 18/04/2026.

2026X00578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/03/2026, enregistré à sekiet eddayer le 15/04/2026 sous le n°26201232. Mr Yassine Chabbouh titulaire de la carte d'identité N°11063852 demeurant à zanket el mnejja N°3 sakiet eddayer Sfax a cède à Mr sofiene bouaziz titulaire de la carte d'identité N°11019762 demeurant à la route Mahdia km 7 sakiet eddayer Sfax la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments destiné à la vente des pièces de rechanges automobiles «Chabbouh Pièces Autos» sis à la route Mahdia km 5 (station beb el ayedi) sakiet eddayer Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur sis à la route Mahdia beb elayedi sakiet eddayer Sfax (adresse du fonds) dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 17/04/2026.

2026X00579FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/04/2026 et enregistré à la recette des finances route de Tunis le 16/04/2026 sous le numéro 26201557 reçu n°M047295 il appert que Monsieur Nizar ben Mohamed ben braeik Hbich titulaire de la CIN 08160738 a vendu la moitié du fonds de commerce du Café 2 mars exploitée dans les locaux sis à la ROUTE SIDI MANSOUR KM1 SFAX à Monsieur Aymen ben thamer ben Mohamed Merghli titulaire de la CIN 08177939.

Cette annonce est parue au journal arabe Essabeh le 21/04/2026 année 76 N°24558 et en français le journal Le Temps année 50 n°16859, le 21/04/2026.

Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Mohamed Tahar Turki avocat à Sfax demeurant au 31, Avenue Farhat Hached 3000 Sfax et ceci pendant les horaires légaux du lundi au vendredi.

2026X00590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13 FEVRIER 2026 enregistré à la recette des finances de GABES le 30/03/2026 quittance n°020534 enregistrement n°26202648 monsieur ALI JOUINI a vendu à MME MABROUKA BEN ALI le fonds de commerce - café - sis à RUE EIWAHA ELBLED GABES y compris ses éléments corporels et incorporels, et toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès du vendeur.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 23/4/2026.

2026X00591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 20/04/2026, enregistré à la R.F de DIAR EL WAFA SFAX le 20/04/2026 quittance n°M042247 enregistrement n°26201615 monsieur Mohamed Amine Koubaa cin n°11144756 M.F : 1783462N, a vendu à Madame Abbes Yasmin le F.C qui consiste au commerce d'article en or et en détail spécialisé divers sise à rue 14 Janvier Immeuble AMITISTA Sfax médina.

La vente englobe les éléments corporels et incorporels, sauf le nom commercial.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à l'Etude de maître AYADI MOHAMED à rue Ali Bech Hamba Sfax où est déposé une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh le 22/04/2026 N°24559 P13.

2026X00592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 17/04/2026 et enregistré à la recette des finances Route Elain Sfax le 17/04/2026, quittance N°M031973 enregistrement N°26201389, La STE "Luxury in daily" a vendu à Soufiene ben Amor la totalité du fonds de commerce destiné au commerce dans le local situé à la route Manzel Cheker km 4.5 Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains du représentant légal de la vendeuse dans son local situé à la route menzel Chaker km 3.5 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» du 23/04/2026.

2026X00593FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 24/03/2026 sous le n°26201163 quittance n°MO36048, Monsieur Mohamed Ghazzi Toumi a vendu à la société FRIGO ONE tout le fonds de commerce exploité en tant que vente de produits et d'équipement de climatisation situé à la rue 5 août Sfax Imm sabra Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître mahdi jalleli, avocat à son cabinet sis à rue Victor Hugo Imm. Borji 2ème étage Sfax, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal quotidien «ASSABAH» le 02/04/2026.

2026X00596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 24/03/2026 sous le n°26201164 quittance n°MO36049, Monsieur Mohamed Ghazzi Toumi a vendu à la société FRIGO ONE tout le fonds de commerce exploité en tant que vente de produits et d'équipement de climatisation situé à la rue 5 août Sfax Imm Sabra Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître mahdi jalleli, avocat à son cabinet sis à rue Victor Hugo Imm. Borji 2ème étage Sfax, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal quotidien «ASSABAH» le 02/04/2026.

2026X00597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte de vente d'un fonds de commerce rédigé le 03/02/2026 par l'avocat à la cour de cassation Maître Toufik ben weghrem et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela sous le N°26200582 quittance N°7144 Sté Time For TIK TOK SUARL ayant IU 1838819Z représentée par son gérant Rached Ben Ayed titulaire de la CIN N° 05423438 a cédé à la Sté GRAINT D ART SUARL ayant IU 1974557G représentée par son gérant Moez Moumen titulaire de la CIN N°04831102 tout le fonds de commerce situé au 6 rue ibn el Jazzar Lafayette avec tous ses éléments incorporels destiné pour un restaurant et café.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de Maître Toufik ben Weghrem dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2026401373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/04/2026 enregistré à la recette des Finances de rue d'Autriche le 15/04/2026 sous le numéro d'enregistrement 26201459 et quittance n°M031833 Mme Fatma El Abed a vendu à Mme Yossra Toueti un fonds de commerce à usage restaurant Pizzeria, exploité au local sis au rez-de-chaussée bloc B n° C7 Complexe Zitouna 96 avenue de la liberté 39 rue de Cologne 1002 Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au JORT, entre les

mains de Mme Yossra Toueti à 11 rue de Cologne Premier étage App 8 Tunis.

Une publication précédente est parue au Journal Echourouk du 18/04/2025.

2026401376FCCC2

Déclaration de vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 10/04/2026 et enregistré à la recette des finances à Zaghouan, à la date du 10/04/2026 sous la référence n°26201265 et reçu n°M0322699 ; Mr zied chahlaoui a vendu à Mr Mouhamed ferchichi et au profit de son représentant légal un fonds de commerce (spécialisé dans la réparation d'appareils électroniques à usage public) situé à la rue Habib Bourguiba zriba hammam Zaghouan.

Les oppositions peuvent être acceptées au bureau de maître arbia chatti au N°02 rue 14 Janvier Zaghouan et ce dans un délai réglementaire de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2026401377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/4/2026 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 7/4/2026 Quittance n°40353 Enregistrement n°26202806, Dalinda bent salah ben Amna, titulaire de CIN 003165347, a cédé à la Société Groupe Vapeur, dûment représentée, RC : B0374702018, CD C1561419 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 23, Avenue de la Mosquée Erraoudha, Soukra, Ariana a pour objet Vente et location de vêtements, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreuse au local vendu ci-dessous indiqué dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 16/4/2026.

2026401378FCCC2

CONTRAT DE DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé daté du 11/02/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 03/04/2026, reçu n°M021241, Mr Habib Ben Mahmoud a fait donation de la totalité du fonds de commerce consistant en la vente au détail de produits d'alimentation générale, sis à la rue du 2 Mars, Résidence Aziz, Ezzahra 2034, titulaire de l'identifiant unique n°1049040C.

Il est devenu propriétaire dudit fonds de commerce en vertu de sa constitution, sur la base d'un contrat de location conclu avec Mr Imed Hannachi, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 22/01/2008, reçu n°M002155.

Cette donation est consentie à Mr Mehdi Ben Mahmoud avec toutes les garanties de fait et de droit.

Cet acte sera publié dans le journal le Quotidien le 23/4/2026.

2026401383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bardo en date du 21 juin 2023, sous le numéro d'enregistrement 2320397, quittance n°Mo500069, la société Al-Khabir Commerciale, dont le siège social est situé au 32, rue El Jazira, Résidence Khairi, bureau n°106, Bab Bhar, Tunis immatriculée au registre de commerce sous le numéro 01119902012 B identifiant fiscal K1252470, représentée par sa mandataire légale Madame Jannat, fille de Abdallah Ben Salah Al-Omri, titulaire de la carte d'identité nationale n°07030909, délivrée à Tunis le 18/07/2014 a vendu à Monsieur Ahmed Riahi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08734646, l'Intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la rue Montevideo, en face du Magasin Général et consistant en la vente de pâtisseries et de cadeaux, leur emballage, ainsi que toutes les activités y afférentes.

Le fonds de commerce est exploité sous l'enseigne «Al Qalâa», ayant pour activité la vente de pâtisseries et de cadeaux leur emballage ainsi que toutes les activités connexes.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 22/4/2026.

2026401395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Hamdouni Radhia Avocat à Sidi Bouzid et enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 08/04/2026 quittance 26204075 enregistrent n°M039161 Mr Aymen Marzougui C.I.N 09234804 sis à Lessouda a vendu à Mme Mabrouka Marzouguia C.I.N 04291026 sise à Lessouda tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels d'un local de Boulangerie fabrication de produits amylacés sis à cité Elyasmine Sidi Bouzid 9100 avec un prix de cinq mille dinars. Toutes les appositions devraient se faire dans le local du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal Alchourouk du le 22/04/2026 page 25.

2026401396FCCC2

AVIS

EN VERTU DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES EZZAHRA LE 07/04/2026 SOUS LE N°26200754 QUITTANCE M021690 M YASSINE BEN AZIZA A CEDE LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE AU 03 RUE 07 NOVEMBRE EZZAHRA BEN AROUS AU PROFIT DE M MOHAMED M'GUIRHI.

TOUTE OPPOSITION SERA FAITE DANS UN DELAI DE 20 JOURS A COMPTER DE LA DATE DE PUBLICATION AU JORT ENTRE LES MAINS DU REDACTEUR DE L'ACTE MAITRE ZOUAGHI MED AMINE SIS AU 6 RUE MED HJAIEJ IMMEUBLE TEJ B-2-2 L'ARIANA.

CETTE ANNONCE A ETE PUBLIEE DANS LE JOURNAL LE QUOTIDIEN DU 23/04/2026.

2026401397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la recette, rue Ghandi Tunis, le 23-02-2026 sous le n°26201015, M. Mootaz Billeh Monser, CIN 14500468, du 22-12-2022, demeurant 14 Av d'Afrique Manzah V, a vendu à M. Moktar Bettaieb, CIN n°00507976 du 04-08-20217, demeurant 3 rue El Barrak Cité la gazelle l'Ariana, le fonds de commerce, sis au 1 rue de Marseille

Tunis, exploité pour le prêt à porter, sous l'IU 1802004Y/C/000.

Les oppositions se reçoivent entre les mains de M. Mootaz Billeh Monser, au 14 Av d'Afrique Manzah V.

Cette annonce est parue au quotidien La Presse du 16-04-2026.

2026401401FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 20 Avril 2026, enregistré à la recette des finances de Testour le 21 Avril 2026 (enregistrement numéro 14250373, quittance numéro M008572), Madame Hasna Oueslati a vendu à Monsieur Mohamed Garouachi, le fonds de commerce destiné à la vente des produits laitiers et dérivés, dont le local est situé au souk traditionnel de Testour (Avenue Habib Bourguiba).

Toute opposition sera faite au local pré-désigné dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ce même avis a été inséré au journal ASSAHAFA le 23 Avril 2026.

2026401403FCCC2

BALTI ABDELGHAFAR

MF : 1198870PPC000

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances Borj Louzir Tunis le 17/05/2023, quittance n°M043748, enregistrement n°23201960, la Société «La jantalie», société unipersonnelle à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce sous le n°0881980X, représentée par son gérant Monsieur Mohamed ben Issa Ben Mohamed Alyanki (CIN n°01302308) a vendu à Monsieur Balti Ben Salem Ben Alsadok Abdelghafar (CIN n°07028388) le fonds de commerce, sis à la rue Mosquée Al Rawdha n°105 Sidi Sofien, La soukra, Ariana dont l'activité est l'industrie pâtissière.

Cet avis a été publié au journal "ALCHOUROUK" en date du 16/05/2023.

2026401416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 09/03/2026, enregistrée à la recette des finances du raoued Ariana le 17/03/2026 sous le n°26201296 reçu n°Mo36942, Madame AMEL AMRI vend à la Société «Grillades CAMILIA, sis au 5423 rue cité eriadh cité seha borj louzir Soukra Ariana, tout le fonds de commerce qui a comme activité restaurant sis à jaafer Ariana nord Ariana.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à l'adresse de Maître CHAHRAZED BEN YOUNES rédactrice du contrat sis au 40 avenue Habib Bourguiba - Ariana dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 22/04/2026.

2026401418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 09/03/2026, enregistré à la recette des finances de raoued Ariana le 17/03/2026 sous le n°36202168 reçu n°31553, société DRIDI Pour la volaille vend à la Société «Grillades HANNIBAL» sis au 14 avenue fathi zouhier, tout le fonds de commerce qui a comme activité vente de volailles et de leurs dérivés sis au 01 rue el massoudi impasse el massoudi sidi fraj 2036 soukra.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à l'adresse de Maître CHAHRAZED BEN YOUNES rédactrice du contrat sis au 40 avenue Habib Bourguiba - Ariana dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 22/04/2026.

2026401419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, rédigé le 16/04/2026, légalisé auprès de la municipalité Arrondissement SIJOUMI 2 le 16/04/2026, enregistré à la recette des finances Cité EZZOUHOUR TUNIS le 17/04/2026 quittance numéro M027776 enregistrement numéro 26200736, la Sté LEGISLATION BUSINESS MANAGEMENT société à responsabilité limitée dont le capital 20000DT identifiant unique 0186742K siège sociale num 2 rue ZOUHAIR ESSEFI TUNIS 1007, a vendu à Mr ACHOURI MOUAMED demeurant au 17 rue BACHIR FOURTI MALLASSINNE TUNIS la totalité d'un fonds de commerce (engager dans l'activité de salle d'exposition, pizzeria et taxiphone) exploité au local num 2 rue ZOUHAIR ESSEFI TUNIS.

Toute opposition doit être signalée à l'adresse de l'acheteur Mr ACHOURI MOUAMED citée ci-dessus, dans un délai de vingt (20) jours au maximum à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien ESSABEH le 22/04/2026 page 12 émission 24559.

2026401421FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par Maître Khaled El Feki et son assistant à ariana, en date du 21 avril 2026, enregistré à la recette des finances rue de paradise, et publié au Journal officiel pour le mois d'avril 2026, inscription périodique des notaire conformément à l'article 88 du Code d'enregistrement et de droit de timbre.

Madame Zahra Omrani, fille de Mohamed Rachid Omrani, épouse de Hatem Khlifi, titulaire de la carte d'identité nationale n°02166809, sous le numéro fiscal 1966082 V, fait don à son fils mehdi khlifi titulaire de la carte d'identité nationale n°02344642 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qu'est destiné à l'exploitation de toutes activités commerciales dans le local n°5, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble n°2, Résidence Riadh Andalous, Ariana 2058, objet du titre foncier n°90208 Ariana, d'une superficie de 103 m².

Les oppositions doivent être déposée au siège de Madame Zahra Omrani, situé à voie secondaire de jaoudette el hayette soukra ariana dans un délai de 20jours compter de la date de publication du présent avis au Journal official de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux LA PRESSE ET ESSAHAFA le 24 Avril 2026.

2026401422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce légalisé en date du 02/07/2025 et enregistré à la Recette des Finances de Douar Hicher à la même date sous le numéro 25201525, quittance n°M048851, Monsieur Mohamed Ali Ben Houssine Ben Mohamed Chaïeb a vendu l'ensemble du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'activité de vente de vêtements d'occasion, situé à l'avenue Khaled Ibn Walid, cité Khaled Ibn Walid, Douar Hicher - Manouba, à Madame Sonia Bent Ennaji Ben Hammadi Bchini.

Les oppositions sont reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 25/04/2026.

2026401423FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant contrat signé le 01/04/2026 et enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Tunis le 02/04/2026 quittance N°M040445 Enregistrement N°26201350.

Mr Mohamed Al Arbi Al Ayari titulaire de la C.I.N N°04619873 a vendu à Mr. Mahmoud Al Jaouabi titulaire de la C.I.N N°10027572 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 4267 N°274.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur sis au N°33 Bis Rue 42358 Al Aagba Tunis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24 avril 2026.

2026401424FCCC2

Donation

En vertu d'un contrat sous seing privé et rédigé par les deux notaires, Maître Nasr Ben Rejab et Maître Naceur El Ayech, en date du 12/10/2022, et enregistré à la Recette des Finances El Jemm le 17/10/2022 quittance n°M059990, Mr. Mahmoud Dabbabi titulaire de la CIN n°03895376 du 29/6/1999 a fait donation à Mr. Mourad Dabbabi (CIN n°03912453 du 5/5/2022) et à Mr Jamel Dabbabi (CIN n°00778023 du 12/8/2011) de la totalité de l'immeuble dénommé «YAMINA» objet du titre foncier n°110 à El Jemm, Mahdia et ce à parts égales entre eux.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et le Quotidien en date du 22/04/2026.

2026401426FCCC2

Donation

En vertu d'un contrat sous seing privé rédigé par les deux notaires, Maître Mouna Rhouma et Maître Mohamed Habib Ben Cheikh Larbi, en date du 16/01/2026, et enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 26/02/2026 quittance n°M012814 Mr. Mourad Dabbabi (CIN n° 03912453 du 5/5/2022) a fait donation de la moitié de l'immeuble objet du titre foncier n° 110 sis à El Mahdia au profit de ses fils, mineurs : Farès, Adem et Raslène Dabbabi à égalité entre eux.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et le Quotidien en date du 22/04/2026.

2026401427FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous sein privé en date de 29/01/2026 enregistré à la recette des finances Avenue HBIB THAMEUR TUNIS le 05/03/2026 sous le numéro 26300624 reçu n°013097, Mr MOHAMED SALAH ROMDHANI a loué la totalité du fonds de commerce représenté en un local de Vente de Produits Alimentaires en Gros sis au 02 RUE ALMILAHA TUNIS.

Toute opposition est acceptée dans le délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de La République Tunisienne.

2026R01219FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01 août 2025 enregistré à la recette des finances Av de la République Sidi Bouzid le 03 mars 2026 sous le n°26302420 quittance n°M023358 la Société Tunisienne

Des Produits Minéraux STPM inscrite au registre des entreprises sous le n°1217645Q dont le siège social est sis au 8 rue des Fleurs Ariana Supérieure a loué à La société B.F.CARBONATE «BFC» inscrite au registre des entreprises sous le n°1857021Y dont le siège social est sise à la zone industrielle Jebel El Ouest Bir Mchergua Zaghouan le fonds de commerce exploité à Jbel Kbar MZARA Bir el Hfey Sidi Bouzid consistant en une usine d'extraction de carbonate de calcium RNE 1217645Q pour une période de 5 ans à partir du 1er Juillet 2025.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Temps" du 21 avril 2026.

2026R01232FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté du 24 mars 2026 enregistré à la recette des finances ElMenzah 6 quittance n°039602 enregistrement n°26302255 Mme SONIA BEN DHIEF a loué à Mr. YASSINE ELFALEH, la totalité du fonds de commerce destiné pour buvette café, salon de thé et fast-food situé au 64 Avenue d'Afrique El Menzah 5, Ariana pour une durée de deux ans, du 1er avril 2026 au 30 avril 2028, renouvelable.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien le 24 avril 2026.

2026S00547FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre), signé et légalisé le 01/04/2026 enregistré à la recette des finances charguia le 16/04/2026 sous le numéro 26304756, quittance n°M053306, Madame Syrine Ben Slimane, a donné en location- en gérance libre à la société RL KITCHEN, société en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Rabii Rmedi, la totalité du fonds de commerce sis au local, 16 Rue barzenzi, Cité olympique, en vue de son exploitation en tant que restaurant, pour une durée de deux (2) années à compter du 01/01/2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Assabah en date du 18/04/2026.

2026401372FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance Libre

Selon le contrat enregistré à la Recette des Finances de Mahdia le 14 avril 2026, Quittance n°31001, Numéro d'enregistrement 26302469, la société INTERNATIONAL TOURISME COMPAGNIE, SA immatriculée au RNE sous le n°0042773X, a loué en gérance libre à la société LEAGER MANAGEMENT, SARL immatriculée au RNE sous le n°1927463 M : Le fonds de commerce de l'hôtel CARIBBEAN WORLD ESMERALDA MAHDIA Catégorie 3 étoiles avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, pour une durée de dix ans, commençant le 1er avril 2026 et expirant le 31 mars 2036.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 21/4/2026.

2026401390FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce en date du 03 mars 2025 enregistré à la Recette des Finances de la Marsa, le 05 mars 2025 sous le n°25301552 n° de quittance M35620.

Mr Abdellatif Ben Abdelkrim Taoufik Yassine Ben Abdellatif Mekki, titulaire de la carte d'identité nationale n°08715330, la totalité du fonds de commerce destiné à toute activité commerciale, sise au 15 avenue Habib Bourguiba à la Marsa.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23/04/2026.

2026401402FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce du 31/03/2026 légalisé enregistré à la recette des finances KSAR SAID le 15/04/2026, sous le n°26301432 et quittance n°M031126, la société HATTAB AUTO «S.A.R.L» inscrit au RNE sous le n°1668631R, et dont le siège social route X - Avenue 7 Novembre - Cité Ferdaws - Cité Ettahrir - 2042 - Tunis représentée par son gérant Mr Hattab Ben Ezzeddine Ben Hattab Zehani titulaire de la C.I.N n°07384821 délivrée à Tunis le 08/05/2024 a loué à la société HATTAB AUTO DISTRIBUTION «S.A.R.L» «société en cours de constitution» représentée par son gérant Mr Hattab Ben Ezzeddine Ben Hattab Zehani Tunisien titulaire de la C.I.N n°07384821 délivrée à Tunis le 08/05/2024, la totalité du fonds de commerce du local sis à rue Abdallah Ben Habhab route X - Cité Ferdaws - Cité Ettahrir - 2042 - Tunis destinés à tous commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions éventuelles seront adressées au siège du bailleur chez son gérant à la route X - Avenue 7 Novembre - Cité Ferdaws - Cité Ettahrir - 2042 - Tunis qui s'engage à informer le locataire de toute objection qui pourrait lui être adressée dans les meilleurs délais dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 24/04/2026.

2026401415FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

CONSTITUTION D'UN SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 15 Février 2026 et approuvé par la municipalité de Thyna le 21 Avril 2026, il a été décidé de constituer le syndicat des copropriétaires de la résidence Thyna 2, sise à la Route de Gabès Km 8.5 Zanket Jamaa. Les membres du bureau ont été désignés comme suit :

- Président du syndicat : Rhouma Wajdi, titulaire de la CIN n°08812462.

- Le Trésorier : Saadouni Mohamed Bachir, titulaire de la CIN n°02794142.

- Secrétaire général : Ben Hnia Walid, titulaire de la CIN n°06074253.

- Trésorier adjoint : Hsini Helmi, titulaire de la CIN n°08797805.

- Membre délégué : Ben Mohamed Souhail titulaire de la CIN n°11062626.

Siège social du syndicat : Rez-de-chaussée de Bloc «L», Résidence Thyna 2.

Durée du mandat : Trois ans à compter du 15 Février 2026.

2026X00583APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne des femmes actives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Siège social : Groupement de développement de la pêche Artisanale de Ghannouch

Objet : Association de développement social.

Objectifs :

- Contribuer à la conservation des ressources marines et à leur utilisation rationnelle pour en assurer la durabilité.

- Contribuer au développement des compétences des femmes en matière de transformation et de valorisation des produits de la pêche.

- Contribuer au renforcement des capacités des femmes travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

- Favoriser les échanges d'expériences, de compétences et d'expertise.

Ces actions seront menées en coordination avec les autorités compétentes.

Rapport N° : 22890 du 25 Novembre 2025

Jawhara Chahbani : Présidente

Fatma Zaâbi : Vice-présidente

Ibtissem Kobaa : Secrétaire générale

Mabrouka Tlili : Trésorière

Mariem Amri : Trésorière adjointe

Chourouk Alaya : Membre 1

Khadija Nemri : Membre 2.

2026X00595APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association :

Amicale de l'Instance Nationale de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

Siège social :

Intersection de la rue n°8006 et de la rue n°8010, Montplaisir - Tunis.

Objet : Amicale

Objectifs :

- Renforcer les liens entre l'ensemble des collègues afin de consolider le sentiment d'appartenance à l'Instance, tout en établissant des relations de coopération avec les agents d'autres institutions.

- Fournir des services à caractère social et sanitaire au profit de ses adhérents et de leurs familles.

- Honorer les agents de l'Instance ainsi que leurs enfants méritants et les encourager à l'excellence.

Membres fondateurs :

1. Riadh Jmili : Président

2. Issam Bousselmi : Secrétaire général

3. Ibrahim Hrizi : Trésorier

4. Sabrine Ferchichi : Membre

5. Faouzia Bouhali : Membre

6. Myriam Rezgui : Membre

7. Emna Gammati : Membre.

2026401384APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence

ZAHRET SOUKRA, sis à l'Av. Ibn Neji, La Soukra, Ariana

En vertu du PV de l'AGC de la résidence ZAHRET SOUKRA, du 21 juin 2025, par notaires maître Hanen Blili et son assesseur maître Donia Hamrouni, le syndicat des copropriétaires de la résidence ZAHRET SOUKRA est constitué, sis à l'av. Ibn Neji, Soukra, Ariana

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr Imhamed Bouraoui : Président du syndicat

- Mr Salem Ben Saleh : Vice Président

- Mr Habib Trabelsi : Secrétaire général

- Mme Malek Ben Isa : Trésorière

- Mme Monia Afendi : membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence ZAHRET SOUKRA entame ses travaux officiellement le 21 juin 2025».

2026401408APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Zitouna Bloc "C", Cité les Palmerais laouina Tunis

Conformément au P.V. de l'A.G. en date du 18/01/2026 enregistré à la

recette des finances de la Goulette le 9 février 2026 sous le n°26701136 reçu n°15479, il a été décidé l'approbation des rapports de gestion relatifs au mandat écoulé et l'élection des membres du nouveau bureau et la répartition des responsabilités entre eux comme suit : Mr. Yassine Haddar Président, Mr. Nabil Abdmouleh Vice Président, Mr. Hichem Krichen Secrétaire Général et Mr. Mohamed Besbes Trésorier.

2026401392APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire immobilière

Après réduction de 40%

Cabinet maître Akchi Bouzid

Avocat à la cassation

Immeuble Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid

Tél : 76 624 210

Les créanciers saisissants :

1/ Hammouda ben Mohamed Ali Youssfi

2/ Naoua bent Mohamed Ali Youssfi

3/ Ghazela bent Mohamed Ali Youssfi

4/ Akri bent Mohamed Ali Youssfi.

Leurs domicile élu le cabinet de leur avocat maître Bouzid El Akchi avocat à la cassation immeuble Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid.

Le saisi :

1/ Ettaher ben Mohamed Ali Youssfi, sis à cité Intilaka Ariana.

2/ Ennouri ben Mohamed Ali Youssfi, sis à cité Intilaka Ariana.

3/ Najet bent Mohamed Ali Youssfi, sis à Sidi Ali Ben Aoun Sidi Bouzid.

4/ Essalha bent Mohamed Ali Youssfi, sis à Sidi Ali Ben Aoun Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Bouzid El Akchi, sis à l'immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Immeuble saisi :

Conformément au jugement de la propriété n°6524 rendu par le Tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 31/10/2023 et annexée à la décision de rectification du 03/06/2024, le jugement stipule que le tribunal a ordonné en première instance la vente du bien litigieux, identifié et situé conformément au rapport de l'expert M. Jamel Omri en date du 26/06/2023, selon mes modalités prévues par le C.P.C.C et la répartition du produit de la vente entre les parties, au prorata de leur part de propriété, ainsi que la prise en charge des frais de justice, y compris les honoraires de l'expert désigné, au prorata de leur part.

Le prix initial après réduction de 40% :

La propriété a été évaluée à vingt deux mille quatre cent dix-neuf dinars et 750 millimes (22.419.750 d) à l'ajout d'une somme de six mille cinq cent seize dinars et 454 millimes (6.516.454 d) en tant que charges évaluées par le tribunal de première instance dès la première audience.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid et ce le lundi (18/05/2026) à 09 heures du matin.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visite :

Toute la semaine (heure administrative) pour prendre communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid ou l'avocat poursuivant Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

2026R01262VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabaissement de prix de 40 %

PARTIE POURSUIVANTE : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996.

En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis. Direction régionale sise au 14 janvier hammam Sousse.

PARTIE SAISIE : 1/ Tarek ben khemaies BARKACHE, caution hypothécaire, demeurant à Sousse sahloul 3 avenue Yasser Arafat et à Monastir route de la falaise.

2/ Lilia bent mohamed habib korbi épouse BARKACHE demeurant à Monastir route de la falaise.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître HATEM DOURA, avocat à la Cour, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE SAISI :

1/ La totalité de la propriété sise à Sahline gouvernorat de Monastir objet du titre foncier n°34663 Monastir.

2/ la totalité des parts indivises dans la propriété sise à sahline gouvernorat de Monastir objet du titre foncier n°1151 Monastir.

3/ la totalité de la propriété sise à manzel harb gouvernorat de Monastir objet du titre foncier n°30899 Monastir.

MISE A PRIX : il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé comme suit

1/ La totalité de la propriété objet du titre foncier n°34663 Monastir est fixée à la somme de trois cent quinze mille dinars (315.000.000DT) et la totalité des parts indivises objet du titre foncier n°1151 Monastir est fixée à la somme de cent vingt deux mille quatre cent dinars (122.400.000 dt) et la totalité de la propriété objet du titre foncier n°30899 Monastir est fixée à la somme de quinze mille cinq cent quarante dinars (15.540.000 DT) et d'un prix globale de quatre cent cinquante deux mille neuf cent quarante dinars (452.940.000 dt) prix auquel s'ajoutent les frais de

l'adjudication fixés à sept mille cent onze dinars 311 millimes (7.111.311 DT) et les nouveaux frais.

OBSERVATIONS : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : l'adjudication aura lieu mercredi le 20/05/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

CONDITIONS DE VISITE DES LIEUX : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00537VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib BOURGUIBA n°70/72 TUNIS Immatricule RNE n°000110F TUNIS en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur Mahmoud Ben Mohamed Hachmi ABDELKAFI, Titulaire de la CIN n°07586920, demeurant à rue Safieddine Elhali Khézama ouest Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, code unique : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°74197 KAIROUAN consistant en un terrain nu destiné à la construction, d'une superficie de 492 m² situé à cité des jeunes KAIROUAN.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de KAIROUAN le 25/05/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Cent Trente Sept Mille Sept Cent Soixante Dinars (137.760,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00539VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie :

1) MOHAMED BEN NEJI BABA, demeurant au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse 04049049.

2) ELJIA BENT HEDI YAHYA, demeurante au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse 04099798.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°11809 Monastir d'une superficie de 747 m², dénommé «DAR AHMED NEJI» sis à Ouardanine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 992 100D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 20/05/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00541VEPA1

Vente immobilière

1- POURSUIVANT entre :

- Héritiers Chadli Ben Mohamed ben Ahmed Gaaloul

Et;

1/ Héritiers Mohamed Ben Hamda Ben Salem Guisani.

2- AVOCAT POUSUIVANT :

Maître Ahmed Mabrouk, Avocat à la cour de cassation, son bureau à l'immeuble Mahdia Center Mezzanine Mahdia.

3- IMMEUBLE EN VENTE :

L'ensemble de l'immeuble qui consiste d'un lot de terre, d'une superficie (985 m²) située à Tabguia Rejiche Mahdia, contient une ancienne maison, qui l'entour à l'est Elhadi Elbargui, nord une route, l'ouest Allaya Guisani et au sud l'usine de marbrerie Kayes Bannour.

4- MISE A PRIX :

Le prix de vente est deux cent vingt huit mille cinq cent quarante dinars (228.540.000 DT).

5- DATE D'AUDIENCE :

Lundi vingt cinq Mai deux mille vingt six (25-5-2026) et suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première Instance de Mahdia

6- VISITE DES LIEUX :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tous enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix, les étrangers doivent obtenir au préalable.

2026S00549VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Youssef Ben Taieb Ben Mohamed Khelifa, Electricien, titulaire de la CIN n°02860495, domicilié à Zaouiet Sousse, domicile élu Etude Maître Anas Boukamcha, immeuble Al Rayhane 2ème étage B - 209 centre urbain Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse.

Partie poursuivie : Nejma Bent Bechir Ben Mohamed Khelifa, femme au foyer, non inscrite au registre de

commerce, titulaire de la CIN n°02896309, domiciliée à la Rue El Kods Zaouiet Sousse.

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Anas Boukamcha, immeuble Al Rayhane 2ème étage B - 209 centre urbain Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse (MF 1088657 Z).

Le titre exécutoire : Un jugement d'appel rendu par la Cour d'appel de Sousse en date du 09/10/2024 dans l'affaire n°77300, notifié par l'huissier Ahmed Ben ALI Salem par son procès n°20495 du 29/11/2024.

L'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée "Khalifa", objet du titre foncier n°186517 Sousse, constitué de la parcelle n°03 du plan, sis à Zaouiet Sousse, délégation de Sousse Erriadh, Sousse. Superficie : Deux ares et cinquante-quatre centiares, divisée en deux cent cinquante-quatre parts, et se présentant comme un local occidental ouvert, revêtant la forme d'une bande continue, sur le côté ouest sud duquel se trouve un logement d'habitation et, en sortie de celui-ci, une boutique. Le reste de sa superficie est une cour non couverte, située sur un bord du côté est de la rue "Al Qods", à l'intérieur de la zone municipale de Zaouiet Sousse, délégation de "Zaouiat Ksiba - Thrayat", gouvernorat de Sousse. Limitations : Sud : terrain nu (Amira Khalifa), Est : logement (Jamila Khalifa), Nord : logement (Zahra Khalifa), Ouest : rue "Al Qods".

Le bien contient : Un vestibule servant d'entrée, deux chambres à coucher, chacune s'ouvrant de part et d'autre du vestibule, un couloir oriental ouvert, une chambre à coucher s'ouvrant sur la cour, une cuisine s'ouvrant sur la cour (fermée), une salle de bains s'ouvrant sur la cour, une cour en forme d'angle droit non couverte, une boutique ouvrant sur l'ouest, fermée et s'ouvrant directement sur la voie publique.

Equipements : Le bien est équipé d'eau potable, d'électricité et relié au réseau d'assainissement. Il est bâti sur des murs partiellement en pierre et partiellement en briques creuses, entrecoupés de poteaux en béton armé. Sa toiture est en briques creuses et béton armé. Son sol est en carrelage de type "Granito".

La salle de bains et la cuisine sont chacune équipées de leurs appareils, et leurs murs sont recouverts de carrelage céramique. Portes et fenêtres sont en bois. Superficies du terrain : 254 m² avec Surface couverte : 127 m² (approximative).

Mise à prix : Cent quarante mille soixante dix neuf dinars (140.079,000 D) après réduction de la mise à prix de 40% conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 425 du CPCC, majorée des frais de la première adjudication taxés à 4.700 Dinars et des frais de la nouvelle adjudication qui seront déterminés par le tribunal.

Date et lieu de la vente aux enchères : Elle aura lieu le Lundi 01 Juin 2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse.

La visite de l'immeuble se fait tous les jours ouvrables aux horaires administratifs. Le cahier des charges peut être consulté sur place, sans déplacement, soit au cabinet de l'avocat chargé du suivi mentionné ci-dessus, soit au greffe de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse.

Pour participer aux enchères, il faut consigner à la trésorerie générale le tiers de la mise à prix, ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, par un avocat à la cour d'appel. Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent présenter les autorisations requises.

2026S00550VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Créancière poursuivante :

La société «SOFEBOIS» en la personne de son représentant légal, S.A.R.L. inscrite au registre national des entreprises sous le n°1357498 B, ayant son siège social route de Tunis km 4,5 Sakiet Ezzit - Sfax.

Débiteur saisi :

1/ La société «Meubles Taoufik» en la personne de son représentant légal, S.A.R.L. inscrite au registre national des entreprises sous le n°0718764 B, ayant son siège social route de téniour km 5 Téboulbi Sfax. (En tant que débitrice principale).

2/ Nafissa bent Sadok Hadj Kacem épouse Taoufik FEKI (en tant que caution hypothécaire solidaire), titulaire de la carte d'identité nationale n°01235759, domiciliée à Téboulbi n°44 Chihiya - Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Zaher Feki, Avocat à la cour de cassation, de la société civile professionnelle d'avocats «Dami & Feki Avocats Associés» sise à la Rue Habib Thameur Rue Hafouz, Immeuble Océan Bleu, 6ème étage 3000 Sfax.

Immeuble saisi :

Un cinquième (1/5) indivis de la totalité de l'immeuble propriété de la défenderesse Madame Nafissa bent Sadok Hadj Kacem épouse Taoufik FEKI, sis à la route de téniour km 5 Téboulbi devant la mosquée «Aicha» Sfax, qui consiste en une parcelle de terrain clôturée. Ses mesures du nord au sud de ses deux cotés Est et Ouest 15 mètres, et de l'Est à l'Ouest des deux cotés nord et sud 26 mètres, sa superficie actuelle est de 393 m², limitée au Nord par Taoufik FEKI, à l'Est par Sana HALFI, au Sud Maher ABIDA et à l'Ouest par la route Teboulbi, ayant une porte en acier d'où son entrée, sur laquelle a été bâti un atelier de menuiserie dont les mesures à partir du coin Nord Est vers l'Ouest 10,75 mètres, puis vers l'Ouest 13 mètres, puis vers le Nord5,10 mètres, puis vers l'Ouest 8,25 mètres, puis vers le Nord 5,65 mètres, vers l'Est pour rejoindre le coin point de départ des mesures 21,25 mètres, ayant une entrée qui ouvre au Sud avec un accès du coté Nord qui mène à un dépôt et un accès

du coté Ouest qui mène à un atelier de nettoyage, un atelier de peinture et un atelier de menuiserie, avec deux portes qui ouvrent au Sud et trois fenêtres au Nord et une fenêtre à l'Ouest, ce qui fait une surface totale de l'atelier de 186 m², et du coté Ouest se trouvent une salle d'eau et une kitchenette avec évier pour faire la vaisselle, le sol de l'atelier est recouvert en partie par du carrelage et en partie par du ciment, le plafond en zinc ordinaire, les murs en briques, équipé d'électricité et d'eau potable et relié au réseau d'assainissement.

Mise à prix :

Pour le cinquième (1/5) indivis de l'immeuble saisi, fixée à cinquante mille dinars (50.000,000).

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt cinq mai deux mille vingt-six (25/05/2026) à neuf heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax I, au palais de justice sis à rue Aboul Qasim Chebbi Sfax.

Visite de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi peut être visité pendant tous les jours ouvrables durant les horaires administratifs. Ceux qui veulent consulter le cahier des charges, doivent prendre contact avec le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 ou avec le cabinet de l'avocat poursuivant maître Zaher Feki. Tous ceux qui veulent prendre part aux enchères, doivent au préalable consigner le tiers de la mise à prix par voix d'Avocat et les étrangers doivent obtenir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

2026X00581VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître RIADH GHNANIA

Avocat à la Cour de Cassation

7, Avenue Taieb Mhiri Ariana

Tél/fax : 71.700.123

1) Créancier Poursuivant : Sté Laboratoire Khoufi, Sarl, Matricule Fiscal N° 1422630E, dont le siège sis à Tunis Rue Hedi Nouira N°14 Bab B'har En sa qualité de créancière.

2) Débiteur Saisi : Mr Alaeddine Achour, titulaire de la CIN n°08454678, demeurant chez son Avocat Maître Mohamed Sbay à Sousse Avenue de la République N°42- En sa qualité de débiteur.

3) Avocat Poursuivant : Maître Riadh Ghnainia, Avocat à la cour de Cassation, 07 Avenue Taieb Mhiri Ariana.

4) les parts Immobilières mises en vente :

Immeuble immatriculé objet du T.F n°21844 Sousse dénommé Ezzahra 1532 situé à Kalaa Kbira Sousse. Il se compose de deux parcelles : parcelle B360 superficie 22730 m² et parcelle B361 superficie 1743 m², est un terrain Agricole ils sont tous plantés d'oliviers.

La mise à prix : est fixée à 174.832.500 d outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le Tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Lundi 25 Mai 2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère Instance de Sousse 2.

On peut visiter l'Immeuble tous les jours.

2026401370VEPA1

Vente Immobilière aux Enchères Publiques

POURSUIVANTE : Tuniso Saoudienne de Recouvrement, Société anonyme, sise au 19 rue du jasmin Nouvelle Ariana, R.N.E. n°0815441 C, (dont la créance a été cédée par la société Tuniso Saoudienne d'investissement et de développement).

En sa qualité de créancière saisissante.

PARTIE SAISIE : Société Hôtel Byzance, Société anonyme, sise 11 Avenue de l'indépendance Nabeul, R.N.E. n°0039712H.

En sa qualité de débitrice hypothécaire et partie saisie.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

Objet du titre foncier n°39892 Tunis, dénommé «Salwa 48», situé à Nabeul, sur lequel est édifié l'hôtel «Byzance». Consistance du bien : 1. Sous-sol : Comprend un hall d'entrée avec accès indépendant, composé de : Un hammam avec une section équipée pour le massage et des douches, comprenant cinq locaux, d'une superficie totale de 109,00 m². Un dépôt pour le stockage des denrées alimentaires, de l'eau minérale, des boissons gazeuses et autres consommations, ainsi que le bureau du gérant et une chambre froide, d'une superficie totale de 71,50 m². Une salle de petit déjeuner pour le personnel féminin : 40,00 m². Une salle de petit-déjeuner pour le personnel masculin : 37,00 m², Un magasin: 31,00 m². Un espace pour les déchets : 14,00 m². Un local réservé au groupe électrogène. Un espace de lavage et de nettoyage du linge : 38,00 m², Un espace de stockage de caisses : 11,00 m². Un escalier menant au sous-sol et une cour centrale de 200,00 m², Superficie totale du hall : 1423,00 m².

2. Rez-de-chaussée : Hall d'entrée avec un vaste espace aménagé de canapés et une fontaine. Espace de réception et bureau de réception : 312,00 m². Bureau du directeur général : 66,00 m². Bureau du directeur de l'hôtel. Café-bar avec espace de billard. Cuisine et salle de petit-déjeuner : 370,00 m². Terrasse extérieure avec piscine, sanitaires et douches : 580,00 m², équipée de conduites d'eau et entourée d'un espace de loisirs. Salle de réunion : 50,00 m². Café maure : 37,00 m². Sanitaires hommes et femmes. Superficie totale : 2136,00 m², un escalier mène au premier étage comprenant 21 chambres équipées d'électricité, d'eau potable, de douche et de climatisation.

3. Premier étage : 4 suites «ambassadeur» comprenant : salon, chambres, salle de bain et balcon avec vue sur la mer. Une autre suite comprenant chambre, placard mural, balcon avec vue sur la mer et salon. Superficie totale : 667,00 m².

4. Deuxième étage : 21 chambres, un salon et des chambres avec Vue directe sur la mer. Une petite suite avec salle de bain, chambre avec vue directe sur la mer et espace de réception. Superficie totale : 575,00 m².

5. Troisième étage : 19 chambres équipées. Une suite principale comprenant : salle de bain avec jacuzzi, petite cuisine, salon et chambre avec balcon donnant directement sur la mer. Une suite comprenant salle de bain, salon et chambre avec balcon vue mer. Superficie : 507,00 m². Autres dépendances : Cinq boutiques de vente d'articles traditionnels (poterie, mobilier local) : 72,00 m². Discothèque : 250,00 m². Piscine et ses annexes : 580,00 m². Equipements : L'ensemble du bien est équipé de : Electricité (force motrice). Eau potable. Systèmes de chauffage et de climatisation. Ascenseur jusqu'au troisième étage. Chaudière pour eau chaude. Climatisation dans toutes les chambres et boutiques. Systèmes d'alarme et équipements anti-incendie. Escalier de secours. Tous les équipements sont en bon état.

Données foncières : L'hôtel «Byzance», objet du titre foncier n°39892 Tunis (section 2), est constitué de la parcelle n°01 d'une superficie de 2640,00 m², La surface bâtie totale (sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages) est de 5308,00 m².

Situation : Le bien est situé à proximité de la plage, à environ 100 mètres de la mer Méditerranée, avec un espace aménagé pour les touristes.

L'hôtel est en bon état général et régulièrement entretenu. A l'est : hôtels Nabeul Plage et Hôtel Riadh. A l'ouest : hôtel Pyramide. L'hôtel Byzance est situé dans une zone touristique, à environ 1,5 km de la ville de Nabeul.

MISE A PRIX :

Vingt trois millions quatre cent vingt neuf mille neuf cent vingt neuf Dinars et 983 Millimes (23.429.929,983) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE :

Le lundi 25 mai 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Nabeul.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026401382VEPA1

Vente Immobilière aux Enchères Publiques

Après déduction de prix

POURSUIVANT : La Banque de Tunisie S.A., dont le siège social est au 2, rue de Turquie - Tunis, Identifiant Unique n°0000120 H, En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante, élisant domicile au cabinet de son avocat, maître Loay ATALLAH.

PARTIE SAISIE :

Hamadi Ben Béchir, dit Omar Ben Mohammed NAMMOUCHI, Directeur Commercial, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Aymen Souid, sis à Immeuble Adel Ben Kacem, rue de la République, impasse Ben Alaya, Grombalia,

En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire du créancier principal la société SAEFA et condamné par jugement.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Louay ATALLAH, Avocat à la cour de cassation, 5 rue de Riadh - Tunis.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

La totalité des parts indivises (113.125) revenant à la partie saisie dans la totalité des 905 parts de l'immeuble objet du titre foncier n°548017 Nabeul, dénommé "Dar NAMMOUCHI", sis à Menzel Bouzelfa, Consiste en une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 905 mètres carrés, sur laquelle a été bâtie une villa orientée au sud est, entourée d'un jardin des trois côtés, composée d'une véranda, 4 chambres, une salle de bain, cuisine et salle d'eau, d'une superficie de 219 mètres carrés, dont les murs sont en pierre, le plafond est en béton armé, les équipements moyens et souffrant d'un manque d'entretien, avec à l'arrière un garage donnant à l'est de 98,50 mètres carrés. Comprend également un local à usage d'habitation au rez-de-chaussée ouvrant à l'ouest de 142 mètres carrés, composée d'un jardin au devant, d'une véranda, un salon, 3 chambres, salle d'eau, cuisine et séchoir. Avec un appartement au premier étage au dessus du garage, de construction ancienne, manquant d'entretien, composée d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain et séchoir de 142 mètres carrés et d'un deuxième appartement situé au premier étage au dessus de l'appartement du rez-de-chaussée, d'une superficie de 142 mètres carrés, composé de 3 chambres et salle de bain, attenant un toit non couvert de 30 mètres carrés. L'immeuble est entouré au sud par la rue Salah Azaiez, à l'est rue de la nouvelle ère et une construction, à l'ouest rue Hassan Hosni Abdelouaheb. Ces différentes composantes sont exploitées par les héritiers du propriétaire initial, Bechir dit Amor NAMMOUCHI.

MISE A PRIX : (84.750,000) après déduction de prix hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE : Le 18 Mai 2026 à partir de 9 Heures à la chambre des criées au Tribunal de Première instance de Grombalia.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable ou la consignation du montant à la trésorerie générale, le tout par

l'intermédiaire d'un avocat près la cour d'appel. Les étrangers devant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2026401391VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben GOUIDER, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Ahmed ben Kamel Chouchi (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire de la Sté Global Business Pro) Gérant de société, demeurant au 44, avenue Belle Vue, El Ouerdia, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la Cour de cassation, M.F : 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis.

Bien mis à la vente : (des parts indivises) selon l'expertise faite par l'expert Mr Boubaker Mankaii suivant ordonnance sur requête n°83211 du 29/04/2025.

Description : le bien est constitué de parts indivises de la parcelle cadastrale B.246 objet du T.F n°591045 Nabeul située à El Mrezgua, Hammamet, Gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 480 m² revenant aux héritiers Feu Kamel Chouchi : Sa veuve Zeinouba Mekni, ses enfants Ghassen, Sinda et Ahmed, et sur laquelle est édifiée une construction de deux étages, un dépôt et une clôture murale. Mr Ahmed Chouchi possède 149,8 m² sans faire l'objet d'un lot indépendant faute de partage entre les héritiers.

Situation Géographique : Le bien se trouve dans la délégation de Hammamet, gouvernorat de Nabeul dans la propriété dénommée «El Kassimia» constituée de la parcelle cadastrale B.246 objet du T.F n°591045 Nabeul d'une superficie globale de 53 A 30 C.

Limites : Du côté Est : la parcelle cadastrale B.247 objet du T.F n°510206 Tunis S2 ; du côté Orient : route goudronnée, puis les parcelles cadastrales B.230, B.229 et B.228 objet du T.F n°12550 Tunis S2 ; Du côté Sud : la parcelle cadastrale B.245 objet du T.F n°510097 Tunis S2 ; du côté Nord : la route principale liant Nabeul à Hammamet.

Le bien constitué de la parcelle cadastrale B.246 objet du T.F n° 591045 Nabeul comprend une construction de deux étages (rez-de-chaussée et étage) dont chacun est de 157 m² ; un dépôt d'une superficie de 36 m² et une clôture constituée par un mur sur tout le lot d'une longueur de 66 m et de 2 m de hauteur. Les parts revenant à Mr Ahmed Chouchi sont de 149,8/5330 parts indivises.

Le bien objet du T.F n°91045 Nabeul est compris dans le plan d'Urbanisme de la ville de Hammamet et appartient aux zones d'habitation à population moyenne : (UAc3).

Revenus réguliers du bien : Selon l'expertise, les parts revenants aux héritiers Feu Kamel Chouchi sont en location sans en donner plus de détails concernant l'identité des locataires ni la période de location et a estimé le montant du loyer mensuel par référence à la moyenne mensuelle des loyers dans la zone d'El Mrezga d'un montant de mille dinars, donc deux mille dinars mensuellement pour les deux étages ce qui donne vingt quatre mille dinars / an, dont huit mille quatre cent dinars / an pour Mr Ahmed Chouchi.

Mise à prix : Deux cent cinquante sept mille quatre cent trente sept dinars 600 millimes, frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 25/05/2026 à 09 H et suivants devant la Chambre des Criées près du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia, avenue Béji Kaïd Sebsi, Grombalia, Nabeul.

Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou en présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

La surenchère devra se faire à travers un avocat.

Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur de la région.

Visite des lieux : Tous les jours en respectant la particularité des lieux (usage d'habitation).

Consultation du cahier des charges : près du Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou à l'étude de l'Avocate poursuivante.

MAITRE FATMA BEN GOUIDER : 98 789 583/71 288 251 de Grombalia ou à l'étude de l'Avocate poursuivante.

MAITRE FATMA BEN GOUIDER : 98 789 583/71 288 251

2026401406VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex-Banque de l'Habitat), société anonyme, immatriculée au RNE de Tunis sous l'identifiant unique n°0024588W, représentée par son directeur général domicilié à son siège social sis au 18, Avenue Mohamed V, Tunis 1080, ou à l'agence concernée à Kelibia, sise à l'Avenue Ali Belhouan à Kelibia, en sa qualité de créancière hypothécaire inscrite et ayant obtenu un jugement.

Partie saisie : Najwa Bint Khamis Bin Othman Bin Saoud, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°01817454 délivrée à Tunis le 15 avril 1999, domiciliée à Azmour, gouvernorat de Nabeul, en qualité de caution réelle et solidaire, et contre laquelle un jugement a été rendu.

L'Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Aissaoui, avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé à l'Avenue Mohamed Salah Belhaj, Résidence Le Printemps, Immeuble "B", Rez-de-chaussée, Ariana 2080.

Propriété saisie : L'intégralité des quotes-parts indivises de la partie saisie, estimées à 255 parts, de la propriété agricole dénommée Ardh Al-Saad, immatriculée sous le numéro 603011 Nabeul (extrait du titre foncier original n° 8769 Tunis), d'une superficie totale de 505 m², divisée en 505 parts. Objet de la parcelle n°D849, située dans le district d'Azmour, délégation de Kelibia, gouvernorat de Nabeul. Il s'agit d'une parcelle rectangulaire plantée d'oliviers, située à proximité de la ville d'Azmour, en bordure d'un chemin agricole non goudronné. Une partie de son côté ouest est clôturée par un mur de briques, comme le montrent les photographies jointes. La propriété est entièrement délimitée : au nord par une propriété appartenant à autrui (parcelle n°848D), au sud par une propriété appartenant à autrui (parcelle n°850D), à l'est par une propriété appartenant à autrui (parcelle n°825D) et à l'ouest par une route. Nous nous efforçons d'identifier la parcelle appartenant à la demanderesse Mme Najwa bint Khamis bin Othman bin Saoud, propriétaire à l'indivis de 255 parts, soit 255 mètres carrés. Nous n'avons pas pu localiser la parcelle exacte, et celle-ci n'a pas encore été divisée.

Mise à prix : Sept mille cinq cent vingt quatre dinars 540 millimes (7.524.540 TND) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 25 Mai 2026 à partir de neuf heures du matin, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions de visite de la propriété : la propriété peut être visitée tous les jours de la semaine, pendant les heures administratives.

2026401410VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de vente au plus offrant

D'un appartement sis à Riadh Landalous l'Ariana

En vertu de jugement de faillite n° 62940 daté le 11/02/2015 du tribunal d'appel de Tunis et la décision datée le 21/4/2026 relative au dossier de faillite N°114 au tribunal de 1ère instance de Ben Arous, le syndic de faillite de la société Maghrébine du Commerce International et Industrie MF : 0741193/Y, met en vente au plus offrant sous plis secret, un appartement propriété de son gérant failli, sis au 1er étage à Riadh Landalous à l'Ariana, objet du titre foncier 52118 l'Ariana d'une superficie de 98 m², composé de 3 chambres, d'un salon, d'une cuisine, salle de bain et balcon. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du syndic de faillite et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre «APPARTEMENT RIADH LANDALOUS». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 71.472.065/55.318.400 au plus tard le 26/5/2026 inclus.

L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées.

2026R01238VEPA2

Jugement de mise sous tutelle

En vertu d'un jugement rendu du tribunal de première instance de Grombalia n°5272 le 12-8-2025 et suite à l'attestation de non appel monsieur MONGI TARCHOUN titulaire de la C.I.N 06297717 est nommé tuteur auprès de son frère SALEM BEN MOHAMED TARCHOUN.

2026R01248VEPA2

Avis aux créanciers

Affaire de distribution N°255

Suite à la décision du juge chargé en date du 07/04/2026, à la requête de répartition déposée par Maître ADEL MABROUK agissant pour le compte de sa cliente BH BANK et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°MO17008 datant du 20/02/2026, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent (510 000 DT) revenant à monsieur MOHSEN BEN FREJ LAHAOUR CIN N°02974855 suite au jugement d'adjudication N° 3468 émanant du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 24/04/2025 concernant le titre foncier N° 87017 Sousse.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2026S00533VEPA2

Avis de Faillite

Le Tribunal de Première Instance de Sousse 2 a jugé que la société "Nour Bab Industrie" dont le siège social est situé dans la Zone Industrielle 4030 Enfidha - Sousse et immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B27103612010 a cessé le paiement de ses dettes, et a statué comme suit :

- La date de cessation de paiement est fixée le 25 octobre 2016.

- La société est déclarée en faillite avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent.

- juge de faillite Mme Fatma Ezzahra Al-Baday.

- syndic de faillite Mohamed Ridha El Amri.

Les créanciers de la faillite sont appelés à présenter leurs titres de créances conformes récapitulés dans un bordereau signé par le créancier ou son représentant au bureau de syndic 6, Rue Remeda 4000 Sousse,

Téléphone : 98 633 839 et ceci dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication du présent avis au JORT.

2026S00551VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire pour la société

SOTUFAM

M.F : 0007016P

Siège social : Rue Bechateur 7016 Bizerte

Conformément à la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Bizerte dans l'affaire n°108 en date du 07/04/2026 ordonnant à la société SOTUFAM de cesser de payer ses dettes et autorisant l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire à son égard avec l'ouverture d'une période initiale de surveillance ne dépassant pas neuf mois susceptible de prolongation et désignant l'experte Mme Gana Meriam administrateur judiciaire d'enquêter sur la réalité de la situation économique et financière en étudiant le programme de sauvetage et de l'ajuster en cas de besoin, en empêchant la société débitrice de payer ses dettes avant l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et en suspendant la période de déchéance en tant que suspension des procédures de saisie sur la société sous le contrôle du juge commissaire du tribunal de première instance de Bizerte.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que leurs garanties par correspondance à l'administrateur judiciaire par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026401387VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire pour la société

PHENICE

M.F : 1064692Z

Siège social : Rue HSAN Nouri EL Alia Bizerte

Conformément à la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Bizerte dans l'affaire n°109 en date du 07/04/2026 ordonnant à la société PHENICE de cesser de payer ses dettes et autorisant l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire à son égard avec l'ouverture d'une période initiale de surveillance ne dépassant pas neuf mois susceptible de prolongation et désignant l'experte Mme Gana Meriam administrateur judiciaire d'enquêter sur la réalité de la situation économique et financière en étudiant le programme de sauvetage et de l'ajuster en cas de besoin, en empêchant la société débitrice de payer ses dettes avant l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et en suspendant la période de déchéance en tant que suspension des procédures de saisie sur la société sous le contrôle du juge commissaire du tribunal de première instance de Bizerte.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que leurs garanties par correspondance à l'administrateur judiciaire par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026401388VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de zaghwan annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 2.055553.462DT consignée à la trésorerie générale de Tunisie quittance n°M059840 du 18/07/2022 contre la société LB.M, à la diligence de maître Asma ben abria avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°131 du 25/03/2025.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civiles et commerciales.

2026401414VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SICAM AGRI

Société anonyme

Au capital social de 100 000 TND

Siège social : ROUTE DU KEF MEDJEZ EL BEB 9070

Matricule Fiscal : 1515878 S

Les actionnaires de la société SICAM AGRI SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2026 à 10h au siège social de la société sise à la ROUTE DU KEF MEDJEZ EL BEB 9070 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos le 31/05/2024 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/05/2024 ;

3. Lecture et approbation des rapports générales et spéciales du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/05/2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/05/2024 ;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

6. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice clos le 31/05/2024 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/05/2024 ;

8. Fixation des jetons de présence aux Administrateurs ;

9. Pouvoirs pour formalités.

Pour préparer cette réunion les documents nécessaires ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société Route du Kef Medjez El Beb - 9070.

2026R01223SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SICAM AGRI

Société anonyme

Au capital social de 100 000 TND

Siège social : ROUTE DU KEF MEDJEZ EL BEB 9070

Matricule Fiscal : 1515878 S

Les actionnaires de la société SICAM AGRI SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 19 mai 2026 à 12 h au siège social de la société sise à la ROUTE DU KEF MEDJEZ EL BEB 9070 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

2. Restructuration du capital social,

3. Pouvoirs en vue de formalités.

2026R01224SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAVEO Automotive Tunisia

Société anonyme

Capital social : 75 000 000 Dinars

Identifiant unique : 12628 X

Siège social : Zone industrielle Borj CEDRIA BP 912, 2050 Hammam-Lif

Messieurs les actionnaires de CAVEO Automotive Tunisia S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 21 mai 2026 à 10 heures, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025

2- Approbation des états financiers arrêtés au 3 décembre 2025

3- Quitus aux administrateurs

4- Jetons de présence

5- Affectation du résultat 2025

6- Mandat des administrateurs

7- Mandat du commissaire aux comptes.

2026R01231SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A au capital de 268.125.000 Dinars divisé en 268.125.000 actions de 1 Dinar chacune

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0001985G

M.F. : 001985G A M 000

C.N.S.S. 0000117107

Le Conseil d'administration, réuni le 27 mars 2026, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mardi 19 mai 2026 à 10 H 00, à l'hôtel SHERATON (salle Kairouan) - Avenue de la Ligue Arabe - 1080 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2025 ;

6/ Approbation des états financiers consolidés clos au 31 décembre 2025 ;

7/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs :

8/ Affectation des résultats ;

9/ Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;

10/ Renouvellement de mandat d'un Administrateur indépendant ;

11/ Démission d'un Administrateur ;

12/ Nomination d'un Administrateur ;

13/ Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;

14/ Nomination d'un Administrateur indépendant ;

15/ Renouvellement de mandat d'un Membre du comité d'audit ;

16/ Nomination d'un membre du Comité d'Audit ;

17/ Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration ;

18/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;

19/ Rachat par la société de ses propres actions ;

20/ Franchissements de seuils

21/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard

Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2026R01233SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 19 MAI 2026

SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE

«CARTHAGO»

Société Anonyme

Au Capital de 45.502.600 Dinars

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 TUNIS

RNE : 0001694Y

MF : 001694YAM000

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et de Financement Touristique «Carthago» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 19 Mai 2026 à 10 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports, Général et Spécial, du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025, et approbation des conventions y mentionnées.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

- Pouvoirs à donner.

2026R01236SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER

SA au capital de 6 000 000DT

MF : 1597742/D

Messieurs les actionnaires de la société «RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 à 19h00 à la salle de réunion clinique Essalem SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 et 2025.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024 et 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024 et 2025.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2026S00542SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 22 MAI 2026

SOCIETE EL ATHIR SERVICE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 25.000.000 DT

27 AVENUE KHEREDDINE PACHA TUNIS

RC TUNIS : B141 261996

MF : 00 288 973/P

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le vendredi 22 Mai 2026 à 15 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha TUNIS.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2025

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 Décembre 2025

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2025

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 Décembre 2025

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2026401380SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 22 MAI 2026

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 40.000.000 DT

27 AVENUE KHEREDDINE PACHA TUNIS

RC TUNIS : B17970 1996

MF : 0000388/L/A/M

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne d'Electronique EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le vendredi 22 Mai 2026 à 10 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha TUNIS.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2025

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 Décembre 2025

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2025.

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 Décembre 2025

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2026401381SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE «GRAND MAGHREB MEDIAS»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 2.500.000 DT

SIEGE SOCIAL : 01 Av. Jamel Eddine Afghani - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1207778Y

Les actionnaires de la société «Grand Maghreb Médias» sont convoqués à l'effet d'assister à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 à 10h30, au siège d'OTH, sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 et affectation des résultats relatifs audit exercice

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2024

4. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2024

5. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs

6. Nomination d'un nouvel Administrateur

7. Financement de la Société assuré par apports en compte courant d'associé

8. Questions diverses, et

9. Pouvoirs pour formalités.

2026401394SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE FONCIERE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 120, RUE DE YOUGOSLAVIE - TUNIS

RNE : 006218/T

CAPITAL SOCIAL : 150.000 DT

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 21 Mai 2026 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 100, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2025 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'Exercice 2025.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées qui y sont mentionnées.

4- Approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2025.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

7- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

8- Formalités juridiques.

2026401399SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE DES MUTUELLES

SIEGE SOCIAL : 120, RUE DE YOUGOSLAVIE - TUNIS

RNE : 006217/S

CAPITAL SOCIAL : 400.000 DT

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 21 Mai 2026 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 100, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'Exercice 2025 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'Exercice 2025.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées qui y sont mentionnées.

4. Approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2025.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

8. Formalités Juridiques.

2026401400SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOTUTRASS S.A

Capital social : 1750.000 dinars

Siège social : 22, Rue Oum Elbanine Mutuelleville El Menzah

Matricule Fiscal : 745313 E/A/M/000

Mesdames et Messieurs Les actionnaires de La société «SOTUTRASS S.A» sont convoqués

à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra Le Mardi 12 mai 2026 à 16h00 à La Résidence Dar Balhwane, Hôtel Dar El Médina au 64 Rue Sidi Ben Arous, 1006 Tunis et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Etude et mise à jour de La structure du capital de la société depuis sa constitution.

2) Examen des contrats de cessions et de transferts d'actions.

3) Présentation du rapport du commissaire aux comptes.

Le présent avis vaut convocation personnelle à chaque actionnaire.

2026401405SANB3

Convocation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire

SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES «SIAM»

S.A. AU CAPITAL DE 33 500 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I - BEN AROUS - TUNIS

R.NE : 0001982D

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES sont convoqués aux Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire le Mardi 02 Juin 2026, à partir de 11 H au Bureau de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire à 11 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

- Approbation de la réévaluation des biens immobiliers de la société.

- Nomination commissaire aux Comptes.

- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issu de l'AGO :

- Réduction du capital par Absorption des pertes.

- Approbation de la cessation définitive de l'activité industrielle de la société.

- Modification de l'objet social de la société.

- Modification de la dénomination sociale de la société.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs pour formalités.

2026401411SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LES GRANDS MOULINS DU SUD

«GMS»

S.A. AU CAPITAL DE 40 000 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I POUDRIERE 1 SFAX

RNE : 0003836C

Messieurs les actionnaires de la société LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 02 Juin 2026, à 09 H au Bureau de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux Comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2026401412SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALIMENTAIRE DU SUD

«S. A. S»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 24 000 000 DT

SIEGE SOCIAL : Z.I ARIANA - TUNIS

USINE : Z.I POUDRIERE I - SFAX

RNE : 0011208A

Messieurs les actionnaires de la Société Alimentaire du Sud sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 02 Juin 2026, à partir de 10 H 00 au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'année 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités

2026401413SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'administration de la société Mutuelle Centrale de Services Agricoles «Ennaqa», MF : 1777430/R, sise à la route Rjim Maatoug, Hazoua, informe tous les actionnaires que l'Assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra le lundi 4 mai 2026 à 9h au siège de la Délégation à Hazoua, Tozeur, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des rapports d'activité et financiers

2. Renouvellement du Conseil d'administration

3. Discussion générale

4. Divers sujets.

2026R01239SODB3

SMBSA El Baraka, Tunisie, Sousse, Kalaa Sghira, 4021, Sabaphine

Mobile : +216 55 222 364

e-mail : smbsaelbaraka@gmail.com

MF : 1287686/N/N/M/000

RC : C91118882013

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «EL BARAKA» à kalâa Sghira informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour les années budgétaires 2023-2024 aura lieu le jeudi 21 mai 2026 à 10 heures du matin au siège de la délégation pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports (littéraire et financière) du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024.

2. Lecture des rapports de commissaire au compte pour les exercices 2023-2024.

3. Discussion des rapports du conseil d'administration et délibération sur les rapports pour l'approbation.

4. La révision de la liste des adhérents.

5. Renouvellement le tiers du conseil d'administration.

6. Distribution des bénéfices pour les années 2023-2024.

Remarque :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein de la société à partir de 13 mai 2026 à partir de huit heures de matin jusqu'à quinze heures.

- Le dépôt des candidatures se fait au nom du président de la société à partir du 1 mai 2026 jusqu'à 11 mai 2026 au cours de l'horaire administratif avec la nécessité de déposer une somme de 5 actions pour assurer la disposition.

- En cas d'absence de quorum le jour de la convocation, l'assemblée générale aura lieu le jeudi 15 juin 2026 par une seconde convocation avec ratification.

2026S00548SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

N°30690k/04

Le soussigné Maître Mourad Hmaidi Avocat près de la cour de cassation son cabinet sis à Rue Hédi chaker le Kef. M.F n°1104252/b déclare au nom de sa mandante Mme neziha bint abdallah bin rajab Vve Mohamed rached bin mouldi mouelhi sa carte d'identité nationale n°00432188 délivrée le 27/04/2017 demeurant au N°27 avenue sidi salah chotrana la sokra gouvernorat de l'ariana.

Que le titre de propriété n°30690k/04 relatif au bien immobilier immatriculé sous le numéro 15493 le Kef nommé «hinchir jouamaa» sis à sidi mtir délégation de tajerouine gouvernorat du Kef contenant un terrain agricole d'une superficie de 13976 m² et repartis à 13976 parts dressé au nom du défunt Mohamed rached bin mouldi mouelhi en exécution du jugement n°5054 rendu par le tribunal foncier du Kef le 03/11/2010.

Les références de l'enregistrement date 21/01/2011. Dépôt le Kef volume 1/11. Numéro 335.

Il déclare que le dit titre de propriété est perdu d'entre les mains de sa mandante si dessus indiqué et elle ne se souviens pas depuis quand.

2026R01226DIVD2

AVIS

GHRIBI MOUFIDA ANNONCE QU'ELLE POSSEDE LE TITRE DE PROPRIETE N°02/93432 DE TITRE FONCIER N°143763 SFAX DE SURFACE 8373 M2 ET ELLE A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET ELLE DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 60 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00594DIVD2

AVIS

Les héritiers de Ali Ayedi déclarent la perte le titre de propriété d'une parcelle de terre de 15550 m², titre foncier N°26915 située à sidi Marwen dhree Ben Zied Sfax ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire kais karray à Sfax.

2026X00598DIVD2

Avis

Monsieur HABIB BENT AKRIMI HADIDI déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 450 m² sise sur la route de Gremda KLM 13 et disparu. Elle veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire ketata Moncef sise 14 place 5 décombre SFAX médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X00599DIVD2

Avis

En vertu de la demande de mise à jour n°77857 déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis le 02/10/2023 par Maître Jihen Ben Romdhane, au nom de Zied Monser, et ayant pour objet l'inscription de l'acte de décès de SAIDA SENT HASSINE GUENNOUNI, établi sur la base de l'acte délivré par le Juge cantonal de Tunis n°403 émis le 21/02/1990, ainsi que de l'acte de vente dressé par acte authentique le 23/08/1990, dont les droits de mutation ont été acquittés le 28/03/1992, et par lequel HASSAN BEN AHMED BEN MAHMOUD CHAIBI a vendu, en son nom et au nom de ses deux enfants mineurs Fourat et Dejla en vertu d'une autorisation du juge des tutelles rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis, a vendu définitivement au profit de Mahjoub Ben Masra Ben Salah Monser, l'autorisation susmentionnée n'ayant pu être présentée.

En conséquence, nous ordonnons l'insertion du contenu de la présente demande de mise à jour au Journal Officiel et dans deux Quotidiens, dont l'un en langue française, et ce pendant 3 jours consécutifs. Et sur la base de ce qui précède, toute personne souhaitant former opposition est invitée à se présenter à cet effet au greffe du Tribunal Immobilier dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente annonce.

2026401346DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr. Mohssen Ben Salah Hammami déclare la perte de son titre de propriété, numéro 81284, Hidouss Mjez El Beb Béja conformément au certificat de perte de titre de propriété délivré par le Centre national de sécurité de Joumin numéro de série 46 M014046 en date du 30 Mars 2026.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien du 23 avril 2026.

2026401398DIVD2

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Bvd Beji Caid Essebssi ,lot AFH ,Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

TUNISO-EMIRATIE SICAV
BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	96 192 216	100 718 773
Obligations et valeurs assimilées		96 192 216	100 718 773
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	0
Placements monétaires et disponibilités		**25 273 374**	**18 183 574**
Placements monétaires	5	22 917 397	17 175 103
Disponibilités		2 355 977	1 008 471
Créances d'exploitation	6	**97 492**	**11 866**
TOTAL ACTIF		**121 563 081**	**118 914 213**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	136 808	131 629
Autres créditeurs divers	8	63 369	73 308
TOTAL PASSIF		**200 176**	**204 936**
ACTIF NET			
Capital	9	113 412 533	110 703 855
Sommes CAPITALISABLE			
Sommes CAPITALISABLE des exercices antérieurs		0	659
Sommes CAPITALISABLE de l'exercice en cours		7 950 372	8 004 763
ACTIF NET		**121 362 905**	**118 709 276**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**121 563 081**	**118 914 213**

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Bvd Beji Caid Essebssi ,lot AFH ,Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**8 285 871**	**8 129 013**
Résultat d'exploitation	8 266 526	7 994 887
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 346	(162 171)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	296 297
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**0**	**(1 797 228)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(5 632 243)**	**(8 890 832)**
Souscriptions		
- Capital	48 733 088	129 754 538
- Régularisation des sommes non capitalisables	3 592 781	103 964
- Régularisation des sommes capitalisables	1 970 897	5 313 498
Rachats		
- Capital	(53 684 193)	(132 489 665)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(3 957 765)	(99 750)
- Régularisation des sommes capitalisables	(2 287 050)	(11 473 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**2 653 629**	**(2 559 047)**
ACTIF NET		
En début de période	118 709 276	121 268 324
En fin de période	121 362 905	118 709 276
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	1 097 034	1 124 172
En fin de période	1 047 909	1 097 034
VALEUR LIQUIDATIVE	**115,814**	**108,209**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**7,03%**	**6,88%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Bvd Beji Caid Essebssi ,lot AFH ,Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	**6 804 710**	**7 768 394**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 804 710	7 685 774
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	82 619
Revenus des placements monétaires	11	**2 158 540**	**928 241**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**8 963 250**	**8 696 635**
Charges de gestion des placements	12	(499 131)	(484 404)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**8 464 118**	**8 212 231**
Autres charges	13	(197 593)	(217 344)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**8 266 526**	**7 994 887**
Régularisation du résultat d'exploitation		(316 154)	9 876
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**7 950 372**	**8 004 763**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		316 154	(9 876)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 346	(162 171)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	296 297
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**8 285 871**	**8 129 013**

2026401364BCFA5